

# Bilan de la qualité de l'air à proximité des plateformes aéroportuaires

PARIS-ORLY - BILAN 2020



## **SURVOL**

# **BILAN 2020 DE LA QUALITÉ DE L'AIR À PROXIMITÉ DE LA PLATEFORME AÉROPORTUAIRE DE PARIS-ORLY**

**Décembre 2021**

**Étude réalisée par :**

AIRPARIF – Observatoire de surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France

7, rue Crillon 75004 PARIS – Tél. : 01 44 59 47 64 - Site : [www.airparif.fr](http://www.airparif.fr)

« Le bon geste environnemental : N'imprimez ce document que si nécessaire et pensez au recto-verso ! »



# SOMMAIRE

I.	CONTEXTE.....	9
II.	SITUATION EN 2020 VIS-À-VIS DE LA RÉGLEMENTATION .....	11
2.1.	Dioxyde d'azote (NO <sub>2</sub> ) .....	12
	État de la qualité de l'air à l'échelle annuelle .....	12
	Respect des normes à l'échelle horaire .....	14
2.2.	Particules (PM <sub>10</sub> , PM <sub>2.5</sub> ) .....	15
	PM <sub>10</sub> : État de la qualité de l'air à l'échelle annuelle .....	15
	PM <sub>10</sub> : Respect des normes à l'échelle journalière.....	17
	PM <sub>2.5</sub> : État de la qualité de l'air à l'échelle annuelle .....	18
III.	CONTRIBUTIONS DES SOURCES AUX NIVEAUX DE POLLUTION RELEVÉS SUR LE SECTEUR D'ÉTUDE.....	20
3.1.	Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ) .....	20
	Contribution des sources aéroportuaires.....	20
	Contribution du trafic routier .....	22
	Contribution des sources : évolution en fonction de la localisation par rapport à l'aéroport .....	23
3.2.	Particules PM <sub>10</sub> .....	24
	Contribution des sources aéroportuaires.....	24
	Contribution du trafic routier .....	24
	Contribution des sources : évolution en fonction de la localisation par rapport à l'aéroport .....	26
3.3.	Particules PM <sub>2.5</sub> .....	27
	Contribution des sources aéroportuaires.....	27
	Contribution du trafic routier .....	27
	Contribution des sources : évolution en fonction de la localisation par rapport à l'aéroport .....	28
IV :	2020, UNE ANNÉE PARTICULIÈRE .....	29
4.1	Impact des mesures de restriction des activités sur les concentrations en dioxyde d'azote .....	29
ANNEXE 1 :	FONCTIONNEMENT DE L'OBSERVATOIRE SURVOL.....	32
1.	Les polluants suivis .....	34
2.	La chaîne de modélisation de qualité de l'air .....	35
2.1.	Météorologie de la zone d'étude.....	36
2.2.	Émissions sur le domaine d'étude .....	36
2.3.	Modélisation des émissions liées au trafic routier .....	37
2.4.	Modélisation des émissions associées au trafic aérien.....	38

2.5. Modélisation de la dispersion sur le domaine d'étude .....	39
2.6. Évaluation de la pollution de fond sur le domaine d'étude .....	40
<b>ANNEXE 2 : NORMES &amp; RECOMMANDATIONS DE QUALITÉ DE L' AIR .....</b>	<b>40</b>
<b>ANNEXE 3 : SYNTHÈSE MÉTÉOROLOGIQUE 2020 SUR LE DOMAINE D'ÉTUDE .....</b>	<b>42</b>

# GLOSSAIRE

**ADP** : Aéroports De Paris

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**COV(NM)** : Composés Organiques Volatils (Non Méthaniques). Ils désignent un large éventail d'espèces chimiques comportant au moins un atome de carbone (C) et un ou plusieurs autres éléments tels que l'[hydrogène](#) (H), l'[oxygène](#) (O), l'[azote](#) (N), le [soufre](#) (S), le [phosphore](#) (P), le [silicium](#) (Si), les [halogènes](#) (fluor, chlore, brome, iode) – à l'exception des oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), des carbonates et bicarbonates inorganiques<sup>1</sup>.

**C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>** : Benzène. Le benzène est un Hydrocarbure Aromatique Monocyclique (HAM) qui fait partie de la famille des COV. Le benzène, en qualité d'agent « génotoxique très cancérigène », est le seul COV soumis à réglementation.

**DGAC** : Direction Générale de l'Aviation Civile

**NO<sub>x</sub>** : Oxydes d'azote. Ce terme générique regroupe le monoxyde et le dioxyde d'azote (NO + NO<sub>2</sub> = NO<sub>x</sub>).

**NO<sub>2</sub>** : Dioxyde d'azote

**Objectif de qualité** : Défini par la réglementation française, il correspond à un **niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère à atteindre à long terme et à maintenir** (sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées) afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé

**PM<sub>10</sub>** : particules en suspension dans l'air d'un diamètre aérodynamique inférieur à 10 µm.

**PM<sub>2,5</sub>** : particules en suspension dans l'air d'un diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 µm.

**PRSE** : Plan Régional Santé Environnement

**Recommandations OMS** : Elles correspondent à des **lignes directrices relatives à la qualité de l'air**, mises en place par l'OMS, dans le but d'évaluer et de réduire les effets de la pollution atmosphérique sur la santé humaine et sur les écosystèmes. Elles présentent des recommandations d'ordre général concernant **les niveaux d'exposition** (valeurs seuils indicatives) pour différents polluants atmosphériques, **en dessous desquels les effets sont considérés comme acceptables**. Ces valeurs recommandées par l'OMS sont fondées sur des études épidémiologiques et toxicologiques.

**Spéciation chimique** : Notion désignant la distribution d'une famille chimique (par exemple, les COV) selon différentes catégories d'espèces chimiques qui la composent.

**Valeur cible** : Initialement définie par la réglementation européenne puis transposée en droit français, elle correspond à **niveau de concentration de substances polluantes à atteindre dans la mesure du possible et dans un délai donné**, fixé dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement. **Elle n'implique aucune contrainte contentieuse associée à son dépassement, mais des enjeux sanitaires avérés.**

---

<sup>1</sup> D'après l'article 2 de la [directive 1999/13/CE du Conseil relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations](#).

**Valeur limite** : Initialement définie par la réglementation européenne puis transposée en droit français, elle correspond à **niveau maximal de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère à atteindre dans un délai donné et à ne plus dépasser**, fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement. En termes législatifs, **la valeur limite est une valeur réglementaire contraignante**.

# SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2020

Airparif assure une surveillance permanente de la qualité de l'air à proximité des principales plateformes aéroportuaires franciliennes (Paris-Charles de Gaulle, Paris-Le Bourget et Paris-Orly). À travers un dispositif reposant sur l'exploitation conjointe de mesures en temps réel et d'un système de modélisation, Airparif fournit au public des cartes journalières de la qualité de l'air de la veille pour les polluants suivants : le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), les particules PM<sub>10</sub> et PM<sub>2.5</sub>, l'ozone (O<sub>3</sub>). Compte tenu de la baisse des niveaux, le benzène (C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>) n'est plus suivi. Une carte synthétique de la qualité de l'air est également présentée (indice atmo). L'exploitation des résultats journaliers permet d'évaluer la qualité de l'air moyenne annuelle sur le domaine Paris-Orly. En 2021, cette surveillance est intégrée à la surveillance générale de l'Île-de-France.

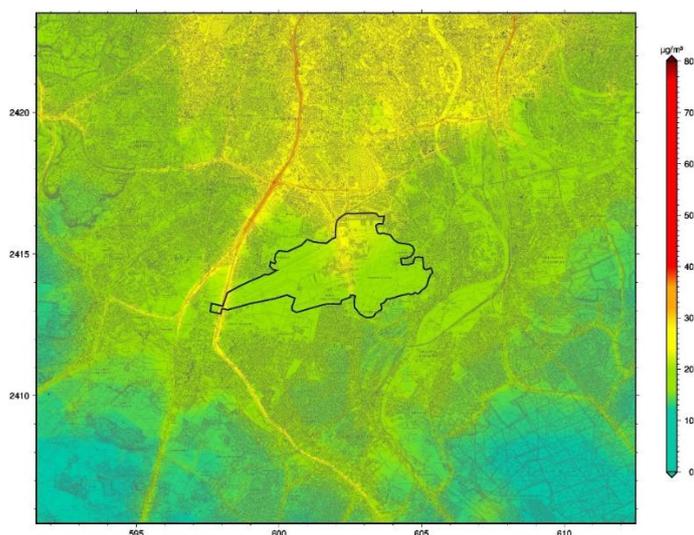
L'année 2020 a été une année très particulière, du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et des mesures gouvernementales adoptées pour y faire face. Ces différentes mesures ont entraîné une réduction importante des émissions de polluants, notamment celles issues du trafic routier et aérien, et tout particulièrement pendant le confinement strict du printemps. En 2020, une baisse de la pollution a été constatée par rapport à 2019. Elle est toutefois liée à différents paramètres : à la fois une baisse tendancielle depuis plusieurs années du fait des mesures de réduction engagées tant localement qu'au niveau national et européen, à laquelle s'ajoute un impact conjoncturel des mesures de restrictions de certaines activités mises en place à cause de la pandémie, et un rôle plus ou moins dispersif de la météo.

## SITUATION DES POLLUANTS RÉGLEMENTÉS AU REGARD DES NORMES

Les concentrations de fond en NO<sub>2</sub> les plus élevées sont relevées dans le cœur dense de l'agglomération parisienne et diminuent en fonction de l'éloignement en couronne périurbaine.

**La valeur limite et l'objectif de qualité annuels** (fixés à 40 µg/m<sup>3</sup> en moyenne) **sont respectés en situation de fond.**

**Les niveaux maxima en NO<sub>2</sub> sont rencontrés au droit et au voisinage immédiat des principaux axes routiers du domaine d'étude** (notamment les autoroutes A6 (a, b), A86, A10 et les routes nationales RN7, RN6,...), **où des dépassements des valeurs réglementaires sont observés.** Sur certains de ces axes, les niveaux moyens annuels en NO<sub>2</sub> peuvent atteindre 50 µg/m<sup>3</sup>. En 2020, environ 7 000 personnes sont potentiellement exposées à un air excédant la valeur limite annuelle en NO<sub>2</sub> sur la zone d'étude, soit 7 fois moins qu'en 2019 en lien avec la situation spécifique de 2020.

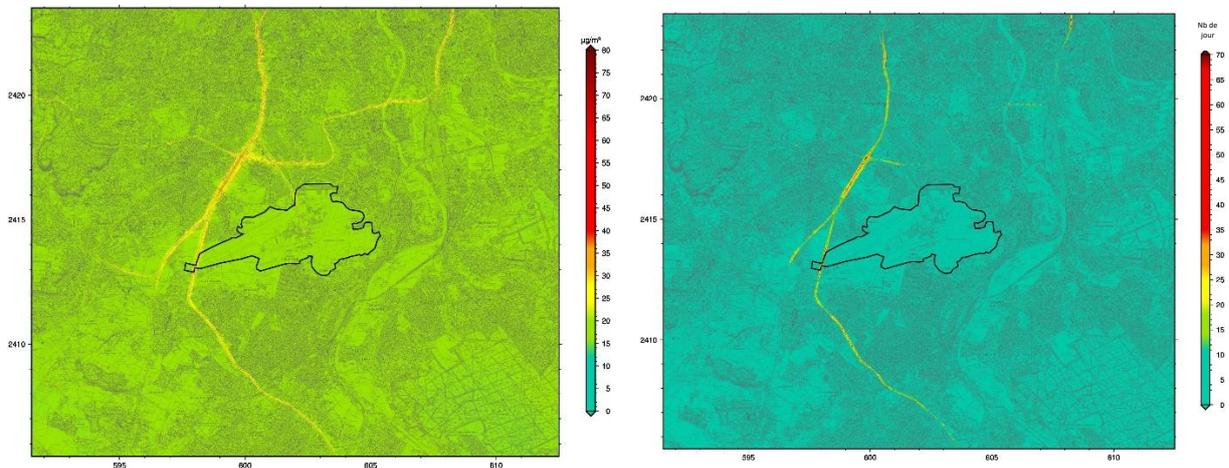


Concentrations moyennes annuelles de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) en 2020 autour de l'aéroport Paris-Orly

**En 2020, les niveaux de fond en particules PM<sub>10</sub> enregistrés dans le cœur dense de l'agglomération parisienne sont inférieurs à ceux observés en 2019.** De plus, l'impact des principaux axes routiers du domaine est moins prononcé notamment dû au moindre trafic en 2020.

La décroissance des concentrations de fond en particules PM<sub>10</sub> entre le centre de l'agglomération parisienne et la périphérie de la région Île-de-France est très peu marquée (les niveaux de PM<sub>10</sub> étant plus homogènes que ceux de NO<sub>2</sub>).

**Sur le domaine d'étude, les valeurs réglementaires** (valeur limite annuelle et objectif de qualité, fixés respectivement à 40 et 30 µg/m<sup>3</sup>) **pour les PM<sub>10</sub> sont respectées en situation de fond** (niveaux PM<sub>10</sub> modélisés globalement compris entre 15 et 20 µg/m<sup>3</sup>). **L'objectif de qualité est dépassé très ponctuellement au droit et à proximité directe de certains axes de circulation majeurs.** En 2020, ce dépassement concerne moins d'un millier d'habitants dans la zone d'étude.



Concentrations moyennes annuelles de particules PM<sub>10</sub> (à gauche) & nombre de jours de dépassement du seuil journalier de 50 µg/m<sup>3</sup> en PM<sub>10</sub> (à droite) pour l'année 2020 autour de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly

En 2020, **la valeur limite journalière est respectée sur l'ensemble de la zone d'étude en situation de fond comme à proximité du trafic routier.**

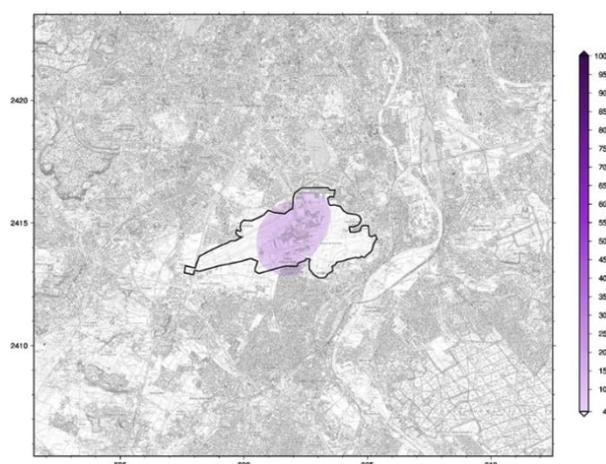
**La valeur limite annuelle en particules PM<sub>2.5</sub>** (fixée à 25 µg/m<sup>3</sup> en moyenne) est respectée sur l'ensemble du domaine. La valeur cible française (20 µg/m<sup>3</sup>) est également respectée, les niveaux de PM<sub>2.5</sub> modélisés à proximité des principales voies de circulation étant inférieurs à ce seuil réglementaire. **La quasi-totalité de la zone d'étude et de ses habitants est concernée par un dépassement de la recommandation de l'OMS de 2005 (fixée à 25 µg/m<sup>3</sup> en moyenne jour, à ne pas dépasser plus de 3 fois sur l'année).**

## CONTRIBUTION DES SOURCES AUX NIVEAUX DE POLLUTION SUR LE SECTEUR D'ÉTUDE

Afin d'évaluer l'impact des aéroports franciliens, Airparif a réalisé des « cartes de contribution ». Ce type de cartes permet de connaître la part attribuable aux aéroports (trafic aérien et l'ensemble des activités de la plateforme, hors trafic induit) et celle attribuable au trafic routier, dans les concentrations respirées à proximité des plateformes aéroportuaires.

L'aéroport Paris-Orly est imbriqué dans le cœur dense de l'agglomération parisienne. De ce fait, la contribution des autres sources polluantes (trafic routier, chauffage résidentiel/tertiaire, industries,...) peut être prépondérante.

En oxydes d'azote ( $\text{NO}_x$ ), en 2020, **la distance d'impact des activités aéroportuaires est très limitée autour de l'aéroport Paris-Orly et est comprise entre 200 mètres (au nord de la plateforme) et 300 mètres (au sud). La contribution relative maximale des activités aéroportuaires aux concentrations de  $\text{NO}_x$  est inférieure à 10 %.**



Contributions (en %) des sources aéroportuaires en oxydes d'azote ( $\text{NO}_x$ ) sur le domaine Paris-Orly pour l'année 2020

**La contribution des émissions primaires de  $\text{PM}_{10}$  issues des activités de l'aéroport Paris-Orly (au sol et trafic aérien) aux concentrations est inférieure à 4 %, y compris sur la plateforme.** L'importance des autres sources (trafic routier, chauffage résidentiel et tertiaire, industries,...) explique cette observation. Les sources de particules sont généralement plus diffuses et par conséquent, les concentrations de fond en  $\text{PM}_{10}$  sont plus homogènes. À proximité immédiate de l'aéroport Paris-Orly, la part relative du trafic routier est de l'ordre de 40 %.

Pour les particules  $\text{PM}_{2.5}$ , les résultats sont comparables aux observations faites pour les particules  $\text{PM}_{10}$ . **L'impact des émissions primaires liées aux activités aéroportuaires en  $\text{PM}_{2.5}$  est faible (contribution inférieure à 4 %).** À proximité immédiate de l'aéroport Paris-Orly, la part relative du trafic routier est de l'ordre de 20 %.

# I. CONTEXTE

La région Île-de-France est dotée de deux aéroports internationaux (Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly) et d'un aéroport principalement dédié aux voyages d'affaires (Paris-Le Bourget). Ces trois aéroports, parmi les plus importants au niveau européen dans leur catégorie, sont à l'origine d'un nombre important de survols au-dessus de la région-capitale.

L'association Airparif a été mandatée en 2008 par le Préfet de la région Île-de-France pour mettre en place **une surveillance de la qualité de l'air à proximité des principales plateformes aéroportuaires franciliennes**. Inscrit au Plan Régional Santé Environnement (PRSE), le projet SURVOL vise à assurer la surveillance de deux indicateurs environnementaux (air, bruit<sup>2</sup>) dans les zones péri-aéroportuaires. Les travaux de développement des systèmes de modélisation ont été cofinancés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Île-de-France, tout comme leur maintenance et l'élaboration des bilans annuels autour des plateformes aéroportuaires, jusqu'en 2017, par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) en 2018, puis par la DGAC et le Groupe ADP en 2020. En 2021, la DGAC a cofinancé ces travaux.

L'observatoire de la qualité de l'air autour des principaux aéroports de la région a pour objectifs de :

- Mettre à disposition des riverains de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Le Bourget et Paris-Orly **une information quotidienne sur les niveaux de polluants atmosphériques** auxquels ils sont exposés ;
- Évaluer **l'impact des activités aéroportuaires sur la qualité de l'air** en estimant la contribution des plateformes (trafic aérien et activités au sol) aux niveaux de pollution enregistrés.

Cette surveillance de la pollution à proximité des plateformes aéroportuaires est basée sur **l'exploitation conjointe de mesures en temps réel et d'un système de modélisation et de cartographie de la qualité de l'air**. Pour de plus amples informations sur le principe de fonctionnement de la chaîne de modélisation, le lecteur est invité à se référer à l'Annexe 1 de ce rapport.

---

<sup>2</sup> [Plateforme «Survol-bruit»](https://survol.bruitparif.fr) (Observatoire des nuisances sonores au sein des zones aéroportuaires) développée par Bruitparif, disponible à l'adresse web : <https://survol.bruitparif.fr>.

Jusqu'à fin 2020, la plateforme SURVOL était accessible à partir du site internet d'Airparif (<http://www.airparif.asso.fr>) ou directement sur le site internet de l'observatoire (<http://www.survol.airparif.fr>). Dorénavant, toutes les informations concernant les zones aéroportuaires sont disponibles directement sur le site internet d'Airparif : <https://www.airparif.asso.fr/zones-aeroportuaires>.

Les cartes journalières de qualité de l'air autour des aéroports franciliens sont disponibles sur cette page. Mises à jour quotidiennement, elles présentent les niveaux de concentrations des polluants<sup>3</sup> suivis la veille (J-1) et l'indice de pollution Atmo associé.

En 2020, les cartes de qualité de l'air pour le domaine aéroportuaire de Paris-Orly ont été mises à disposition sur le site de l'observatoire SURVOL durant 324 jours (soit **89 % de disponibilité**). Ce taux de disponibilité, est dans la moyenne des années précédentes.

L'affluence des visites de l'observatoire SURVOL a été comptabilisée du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020. Sur cette période, **3 353 visites** y ont été effectuées, soit environ – 30 % par rapport à 2019. Le site internet est particulièrement consulté durant les épisodes de pollution. La survenue d'épisodes de pollution moindres et la diminution de l'activité aéroportuaire en 2020 peuvent expliquer cette baisse de fréquentation.

Le présent rapport a pour objet de dresser un état des lieux de la qualité de l'air à proximité de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly pour l'année 2020. Les cartographies annuelles présentées dans ce bilan ont été réalisées à partir des sorties journalières issues de la plateforme de modélisation. Elles présentent les niveaux moyens de pollution dans cette zone d'étude en 2020. L'influence des restrictions d'activité liées à la pandémie de COVID sur les niveaux de pollution sur la zone d'étude est discutée dans un chapitre spécifique. L'information plus générale sur l'impact de la pandémie de COVID sur l'ensemble de l'Île-de-France est disponible sur le site internet d'Airparif : [https://www.airparif.asso.fr/sites/default/files/pdf/Bilan\\_Qualite-de-lair-IDF-2020-Partie2.pdf](https://www.airparif.asso.fr/sites/default/files/pdf/Bilan_Qualite-de-lair-IDF-2020-Partie2.pdf)

---

<sup>3</sup> Polluants atmosphériques pris en compte : le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), les particules (PM<sub>10</sub>, PM<sub>2,5</sub>) et l'ozone (O<sub>3</sub>).

## II. SITUATION EN 2020 VIS-À-VIS DE LA RÉGLEMENTATION

De par la combinaison d'une multitude de paramètres (données d'émission, de pollution de fond, conditions météorologiques, topographie) recensés par Airparif dans les zones concernées, les outils de modélisation utilisés permettent de reconstituer les niveaux moyens journaliers de certains polluants réglementés aux abords de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly.

À partir des cartes de concentrations journalières (calculées quotidiennement pour la veille), des cartographies annuelles ont été reconstituées pour établir ce présent rapport. Les niveaux moyens de NO<sub>2</sub> et de particules (PM<sub>10</sub>, PM<sub>2,5</sub>) sur le domaine d'étude en 2020 ont été mis au regard des normes de qualité de l'air (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). À titre comparatif, le Tableau 2 renseigne sur le respect ou le dépassement de ces normes en Île-de-France en 2020 pour les 3 polluants d'intérêt (voir annexe 2 : normes & recommandations de la qualité de l'air).

La situation des polluants réglementés suivis autour de l'aéroport Paris-Orly, outre pour les particules PM<sub>10</sub> où les valeurs limites sont respectées, est plutôt comparable à celle observée en région Île-de-France pour l'année 2020. **Les concentrations de NO<sub>2</sub> relevées sur le domaine d'étude restent problématiques, avec des dépassements des valeurs limites annuelle et de l'objectif de qualité.** Pour les particules PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>, la valeur limite annuelle et la valeur cible sont respectées.

Polluants Domaine d'étude : PFA Paris-Orly	Valeur(s) limite(s)	Valeur cible	Objectif de qualité
NO <sub>2</sub>	VLA : Dépassée	--	Dépassé
	VLH : Respectée		
PM <sub>10</sub>	VLA Respectée	--	Dépassement peu probable
	VLJ : Respectée		
PM <sub>2,5</sub>	Respectée	Respectée	Dépassé

Tableau 1 : situation des polluants réglementés suivis par rapport aux normes de qualité de l'air à proximité de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly en 2020

PFA : Plateforme Aéroportuaire

VLA : Valeur Limite Annuelle ; VLJ : Valeur Limite Journalière ; VLH : Valeur Limite Horaire

Polluants Île-de-France	Valeur(s) limite(s)	Valeur cible	Objectif de qualité
NO <sub>2</sub>	VLA : Dépassée	--	Dépassé
	VLH : Respectée		
PM <sub>10</sub>	VLA : Dépassement peu probable	--	Dépassé
	VLJ : Dépassement peu probable		
PM <sub>2,5</sub>	Respectée	Respectée	Dépassé

Tableau 2 : situation des polluants réglementés suivis par rapport aux normes de qualité de l'air en Île-de-France en 2020

La situation atmosphérique sur le domaine d'étude est détaillée pour chaque polluant dans les sections suivantes.

## 2.1. Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)

Pour le dioxyde d'azote, la réglementation française fixe une valeur limite et un objectif de qualité annuels à 40 µg/m<sup>3</sup> [4] ainsi qu'une valeur limite horaire à 200 µg/m<sup>3</sup>, ne devant pas être dépassée plus de 18 fois par an.

### État de la qualité de l'air à l'échelle annuelle

La Figure 1 illustre les teneurs moyennes annuelles de dioxyde d'azote rencontrées sur le domaine d'étude pour l'année 2020.

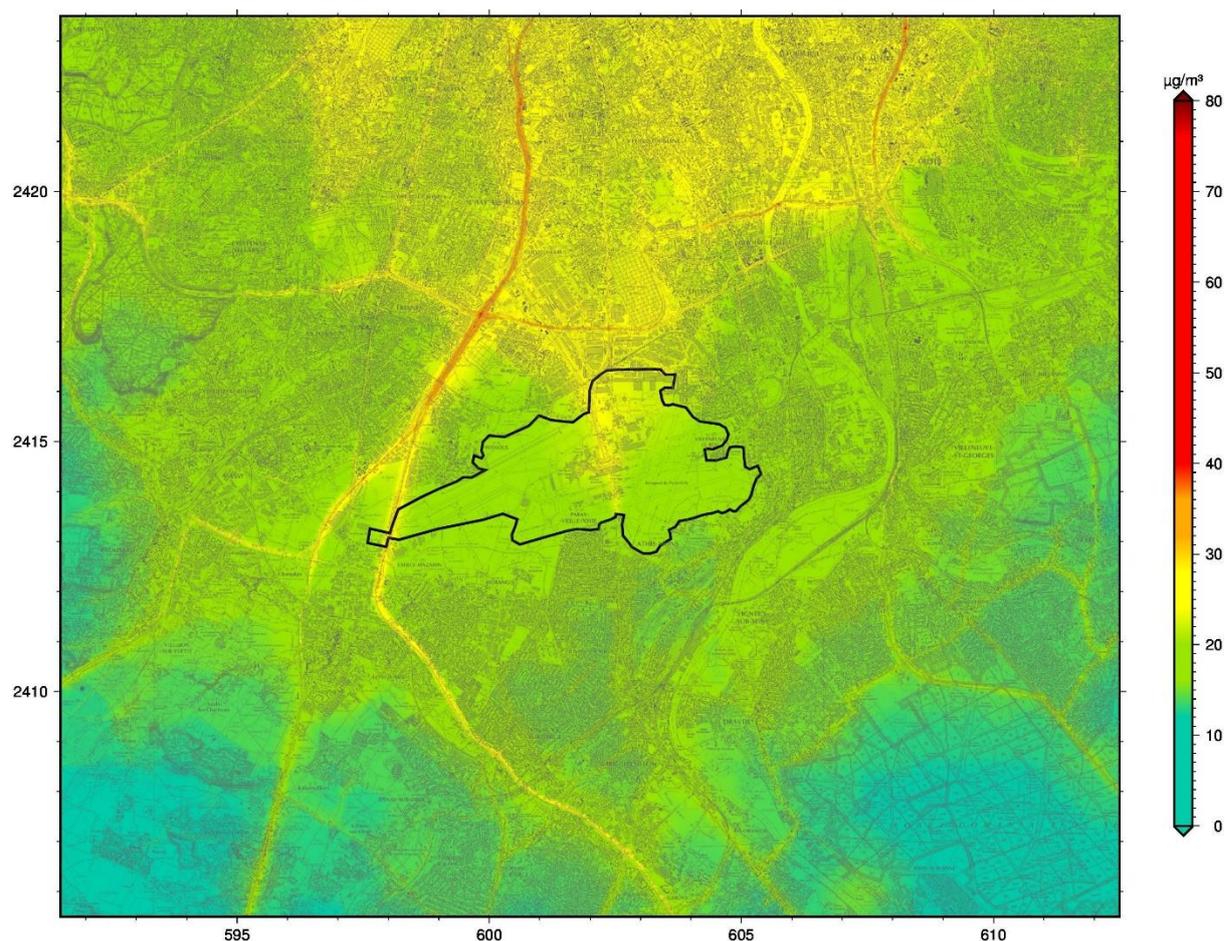


Figure 1 : cartographie du niveau moyen de dioxyde d'azote (en µg/m<sup>3</sup>) pour l'année 2020 aux abords de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly

Les niveaux de fond en NO<sub>2</sub> modélisés sur la zone d'étude suivent le gradient d'urbanisation (défini par les variations spatio-temporelles de la densité du bâti du centre vers la périphérie).

<sup>4</sup> Niveau d'exposition correspondant également aux recommandations de l'OMS de 2005.

En situation de fond, **les concentrations en NO<sub>2</sub> les plus élevées sont relevées dans le cœur dense de l'agglomération parisienne** (au nord du domaine) **et diminuent en fonction de l'éloignement en couronne périurbaine**.

Alors que les niveaux moyens annuels observés en proche périphérie peuvent atteindre 22 µg/m<sup>3</sup> (station Vitry-sur-Seine), le niveau de fond moyen en zone éloignée est plutôt compris entre 15 et 20 µg/m<sup>3</sup>.

À ce motif, viennent se superposer les niveaux de dioxyde d'azote émis par le trafic routier (1<sup>er</sup> contributeur aux émissions d'oxydes d'azote [NO<sub>x</sub>] en Île-de-France) et les plateformes aéroportuaires (3<sup>ème</sup> émetteur de NO<sub>x</sub>)<sup>5</sup>.

**Les niveaux maxima en NO<sub>2</sub> sont rencontrés au droit et au voisinage immédiat des principaux axes routiers du domaine d'étude** (notamment les autoroutes A6 (a, b), A86, A10 et les routes nationales RN6, RN7). En 2020, l'impact de ces grands axes est moins marqué qu'en 2019. Une décroissance rapide des niveaux de NO<sub>2</sub> est observée. La distance d'influence des axes routiers peut aller jusqu'à 200 mètres.

De par son emplacement au cœur de l'agglomération parisienne, la contribution des activités aéroportuaires de la plateforme Paris-Orly s'ajoute à celle des multiples sources présentes dans ce milieu urbain dense (trafic routier, chauffage résidentiel/tertiaire, industries,...). Par conséquent, son influence est relativement moins marquée que celle de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle situé dans un milieu urbain moins urbanisé. De plus, l'impact des activités de l'aéroport Paris-Orly est moins important que celui de la plateforme Paris-Charles de Gaulle, en raison d'un trafic aérien nettement moindre.

**Les concentrations de dioxyde d'azote modélisées aux abords de l'aéroport Paris-Orly sont globalement comprises entre 15 et 25 µg/m<sup>3</sup>, hormis dans les zones influencées par la présence d'axes routiers** (notamment, l'Autoroute A6 à l'ouest et la RN7). Dans les zones d'influence des voies, les teneurs en NO<sub>2</sub> peuvent atteindre 30 µg/m<sup>3</sup>.

En 2020, **la valeur limite** (fixée à 40 µg/m<sup>3</sup> en moyenne) **est dépassée à proximité des grands axes routiers de la zone d'étude** (Autoroutes A10, A6, A86 ; les routes nationales RN7 et RN186), comme sur les axes majeurs de la région Île-de-France. Sur ces axes, les niveaux moyens en NO<sub>2</sub> peuvent atteindre voire très localement dépasser 50 µg/m<sup>3</sup>.

En revanche, cette valeur réglementaire est respectée en situation de fond. En petite couronne, les teneurs moyennes annuelles observées hors influence directe des sources de pollution peuvent être comprises entre 20 et 30 µg/m<sup>3</sup>. Dans les zones moins urbanisées et éloignées des grands axes de circulation, les concentrations de NO<sub>2</sub> sont généralement plus faibles (entre 15 et 20 µg/m<sup>3</sup>). Au sud-ouest et à l'est du domaine, les teneurs moyennes en NO<sub>2</sub> sont comprises entre 10 et 15 µg/m<sup>3</sup>. En 2020, les niveaux de NO<sub>2</sub> modélisés sur le domaine d'étude sont plus faibles que ceux enregistrés les années précédentes.

---

<sup>5</sup> Airparif, Inventaire 2018 des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, mai 2021.

Autour de l'emprise de la plateforme aéroportuaire Paris-Orly, la valeur limite annuelle en dioxyde d'azote est respectée. De par son imbrication dans le cœur dense de l'agglomération parisienne, la zone Paris-Orly présente des niveaux à son immédiate proximité de l'ordre de 25  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  au nord et 20  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  au sud. En 2020, les niveaux moyens en  $\text{NO}_2$  modélisés à proximité de la plateforme Paris-Orly sont inférieurs à ceux de 2019 (de l'ordre de -5  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

Au droit de l'Autoroute A6 et de la RN7 (sous l'emprise de l'aéroport de Paris-Orly), l'effet conjugué de ces axes à forte circulation et des activités associées au fonctionnement de la plateforme explique les niveaux de  $\text{NO}_2$  observés, supérieurs aux seuils réglementaires (40  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ). Sur l'ensemble du domaine d'étude, le dépassement des critères nationaux de qualité de l'air pour le  $\text{NO}_2$  concerne environ 7 000 personnes en 2020.

### **Respect des normes à l'échelle horaire**

Sur l'ensemble du domaine d'étude, la valeur limite horaire en  $\text{NO}_2$  (200  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ , à ne pas dépasser plus de 18 fois par an) est respectée en 2020.

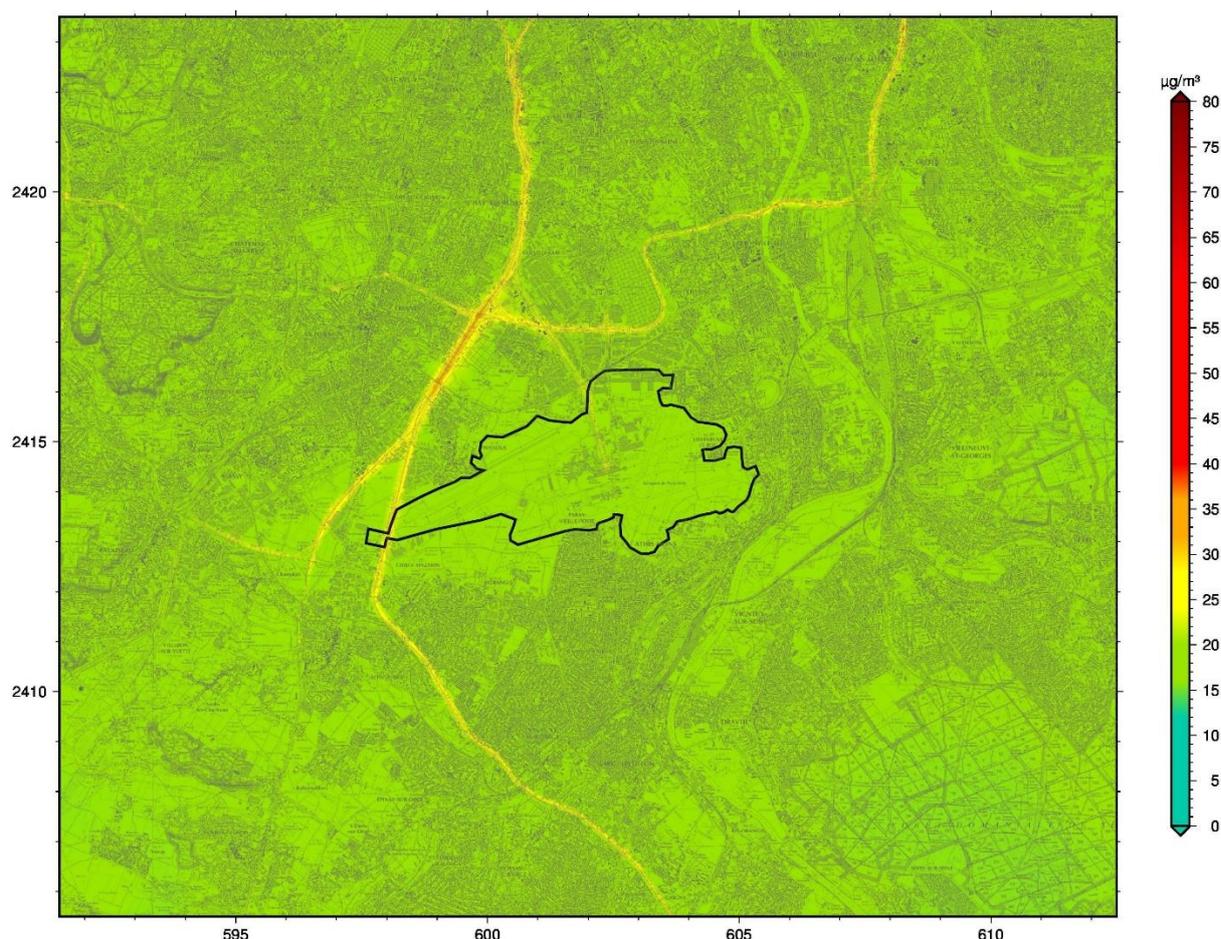
## 2.2. Particules (PM<sub>10</sub>, PM<sub>2.5</sub>)

Pour les particules PM<sub>10</sub>, la réglementation française fixe une valeur limite et un objectif de qualité annuels de 40 µg/m<sup>3</sup> et 30 µg/m<sup>3</sup>, respectivement. La législation prévoit également une valeur limite journalière (35 jours supérieurs à 50 µg/m<sup>3</sup> autorisés) pour ce polluant.

Depuis 2015, la valeur limite européenne applicable aux particules PM<sub>2.5</sub> est fixée à 25 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle. La valeur cible française est définie à 20 µg/m<sup>3</sup>. Le [décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air](#) fixe un objectif de qualité annuel à 10 µg/m<sup>3</sup>.

### PM<sub>10</sub> : État de la qualité de l'air à l'échelle annuelle

La Figure 2 illustre la cartographie des niveaux moyens annuels en particules PM<sub>10</sub> sur le domaine d'étude pour l'année 2020.



**En 2020, les niveaux moyens de particules PM<sub>10</sub> en situation de fond sont globalement plus faibles que ceux mesurés en 2019.** L'année 2020 a connu des conditions météorologiques globalement favorables à une bonne qualité de l'air, notamment des températures hivernales douces ayant limité le recours au chauffage résidentiel (Cf. [Annexe 3](#)). Les restrictions d'activités liées à la crise sanitaire de la COVID-19 ont de plus contribué à des émissions globalement plus faibles que la normale, malgré les hausses ou la stabilité de certaines activités comme le chauffage au bois ou l'agriculture au printemps.

À l'image du dioxyde d'azote, une **décroissance des concentrations de fond en PM<sub>10</sub> entre le centre de l'agglomération parisienne et la périphérie de la région Île-de-France** est observée. Au regard du NO<sub>2</sub>, cette baisse est beaucoup moins marquée pour les PM<sub>10</sub>. Alors que les niveaux moyens annuels observés dans la proche périphérie sont en moyenne à 17 µg/m<sup>3</sup>, le niveau de fond moyen en grande couronne avoisine 14 µg/m<sup>3</sup>. Ainsi, le gradient « agglomération-périphérie » moyen est de l'ordre de 3 µg/m<sup>3</sup>. Ce gradient s'explique essentiellement par un trafic routier et une densité du secteur résidentiel et tertiaire plus importants dans le centre de l'agglomération parisienne qu'en périphérie éloignée.

À l'image des dernières années, **les niveaux de fond moyens en particules PM<sub>10</sub> sont relativement homogènes sur le domaine d'étude**. Les phénomènes de transformations chimiques et de transport à grande échelle des particules PM<sub>10</sub> (import de particules issues d'autres régions françaises, formation de particules secondaires,...) peuvent être à l'origine de cette homogénéité.

En 2020, l'impact des grands axes routiers (responsables des plus forts niveaux de particules PM<sub>10</sub> modélisés sur le domaine) est moins marqué qu'en 2019. Les niveaux de PM<sub>10</sub> mesurés sur la majorité des axes de la zone ont connu une baisse entre 2019 et 2020 (notamment sur certaines portions des autoroutes A6 et A10). Au-delà de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID, ce constat s'explique d'une part, par **la poursuite de la baisse des émissions de particules primaires** (notamment celles issues du trafic routier) ainsi qu'**un renouvellement progressif du parc roulant** et d'autre part, par **des conditions météorologiques favorables** ayant permis la dispersion des polluants primaires.

Dans la zone proche de l'aéroport Paris-Orly, les teneurs en PM<sub>10</sub> les plus élevées sont relevées dans les zones traversées par les autoroutes A6, A10 (à l'ouest) et dans une moindre mesure la route nationale RN7.

**Sur l'ensemble du domaine d'étude, la valeur limite annuelle (fixé à 40 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle) est respectée en situation de fond pour les PM<sub>10</sub>**. Les niveaux de PM<sub>10</sub> modélisés loin de l'influence du trafic routier sont globalement compris entre 15 et 20 µg/m<sup>3</sup>.

Les concentrations moyennes annuelles en PM<sub>10</sub> modélisées au droit et à proximité directe de certaines voies de circulation majeures (notamment sur quelques portions de l'autoroute A6 du domaine d'étude) peuvent très ponctuellement dépasser la valeur limite annuelle. **L'objectif de qualité n'est toujours pas respecté sur quelques portions de ces axes routiers** (en particulier l'Autoroute A6). En 2020, **le nombre d'habitants concernés par un dépassement de l'objectif de qualité en PM<sub>10</sub> (30 µg/m<sup>3</sup>) est très faible**. Compte-tenu des incertitudes de la méthode d'estimation, ces chiffres ne sont pas significatifs. En revanche, **environ 11 000 personnes restent concernées par le dépassement de la recommandation OMS de 2005 en particules PM<sub>10</sub>, fixée à 20 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle**.

Les plateformes aéroportuaires (trafic aérien et l'ensemble des activités de la plateforme, hors trafic induit) ne contribuant pas à des niveaux d'émissions de particules PM<sub>10</sub> aussi élevés que le trafic routier et/ou le secteur résidentiel et tertiaire, **les surconcentrations en PM<sub>10</sub> liées aux activités aéroportuaires sont faibles autour des plateformes** - bien que des niveaux légèrement soutenus puissent être visibles dans l'emprise aéroportuaire (principalement impactés par le transport routier).

## PM<sub>10</sub> : Respect des normes à l'échelle journalière

La cartographie du nombre de jours de dépassement de la valeur limite en particules PM<sub>10</sub> (50 µg/m<sup>3</sup>, à ne pas excéder plus de 35 fois sur l'année) sur le domaine d'étude en 2020 est présentée en Figure 3.

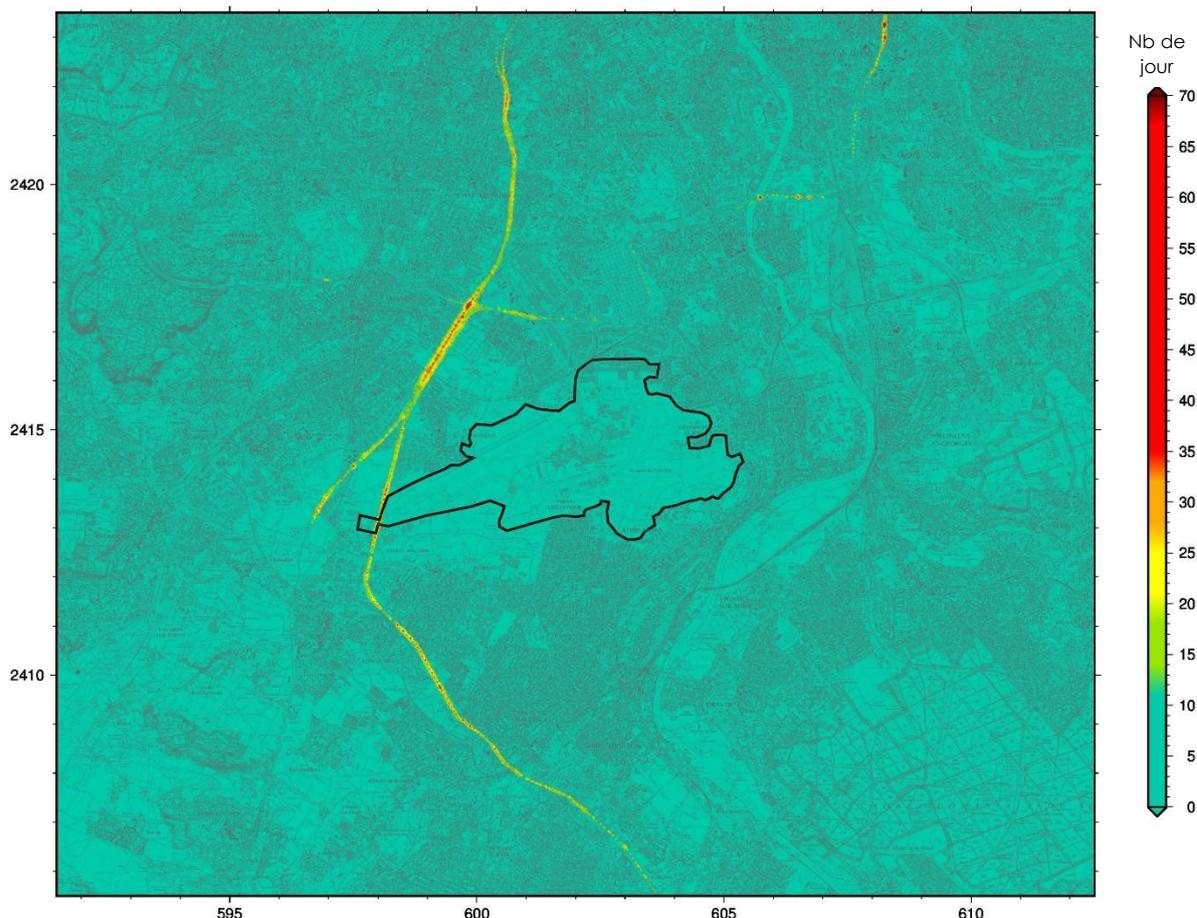


Figure 3 : cartographie du nombre de jours de dépassement du seuil de 50 µg/m<sup>3</sup> en PM<sub>10</sub> pour l'année 2020 autour de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly

En comparaison à l'année précédente, **le nombre de jours de dépassement du seuil de 50 µg/m<sup>3</sup> pour les particules PM<sub>10</sub> est moins important en situation de fond** (-2 jours de dépassement de la valeur limite journalière pour la station de fond de Vitry-sur-Seine). **Les variations interannuelles s'expliquent principalement par l'évolution des niveaux de fond, très dépendants du contexte météorologique et des émissions de polluants.**

**En situation de fond, la valeur limite journalière est largement respectée en 2019.** Dans l'agglomération parisienne (Paris Intra-muros et proche banlieue), le seuil de 50 µg/m<sup>3</sup> en particules PM<sub>10</sub> a été dépassé 3 à 4 jours en 2020 (contre 1 à 10 jours en 2019). En périphérie éloignée (grande couronne), il faut compter entre 0 et 1 jour de dépassement de la valeur limite journalière.

À l'image des années précédentes, le plus important nombre de jours de dépassement du seuil de 50 µg/m<sup>3</sup> en particules PM10 est enregistré à proximité du trafic routier. **La valeur limite journalière peut être ponctuellement dépassée sur quelques portions de l'autoroute A6 dans des zones très peu habitées.**

En 2020, **environ 35 %** (contre 80 % en 2019) **de la population résidant dans le domaine d'étude reste concernée par le dépassement de la recommandation OMS de 2005, fixée à 3 jours supérieurs à 50 µg/m<sup>3</sup>.**

### PM<sub>2.5</sub> : État de la qualité de l'air à l'échelle annuelle

La Figure 4 illustre la cartographie des niveaux moyens annuels en particules PM<sub>2.5</sub> sur le domaine d'étude pour l'année 2020.

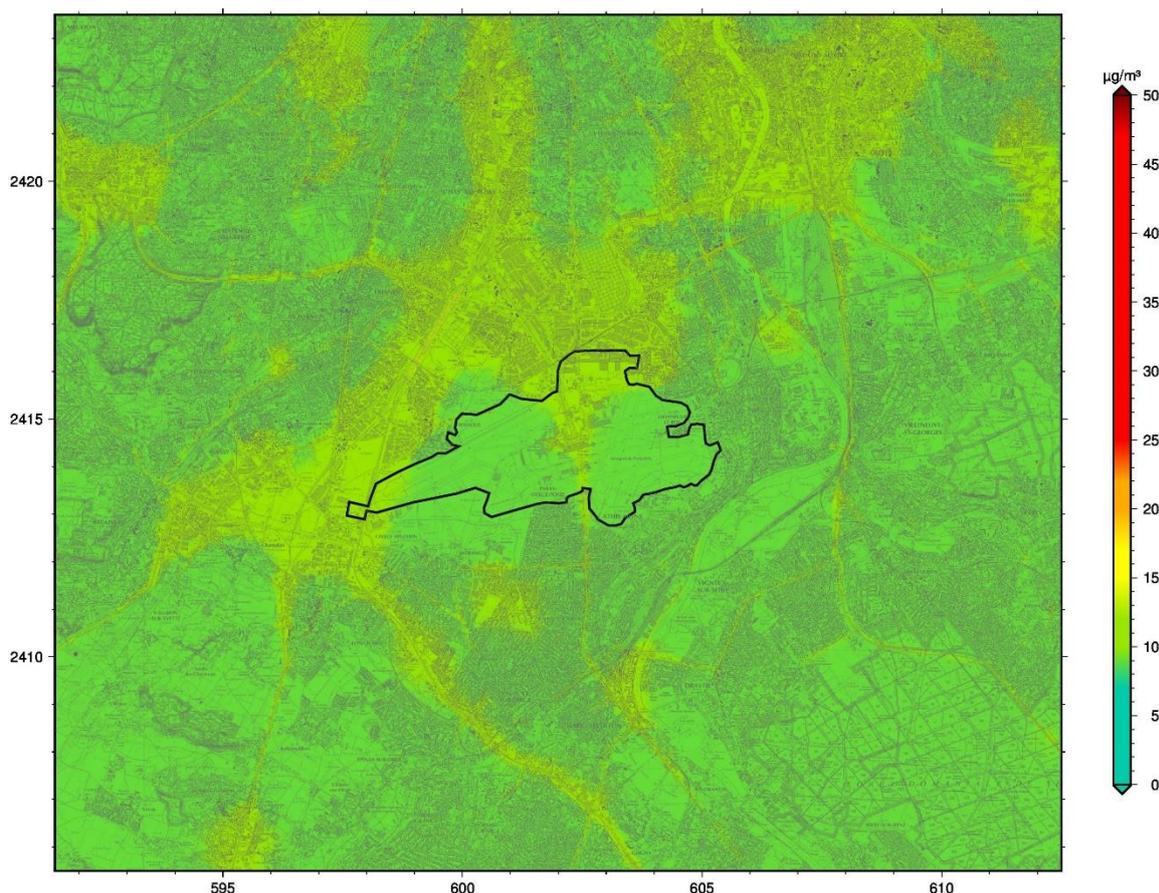


Figure 4 : cartographie du niveau moyen de particules PM<sub>2.5</sub> (en µg/m<sup>3</sup>) pour l'année 2020 aux abords de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly

Sur l'ensemble de la zone d'étude, **les niveaux de fond moyens en particules PM<sub>2.5</sub> sont légèrement inférieurs à ceux observés les années précédentes.**

De façon semblable aux particules PM<sub>10</sub>, **une très légère décroissance des concentrations de fond en PM<sub>2.5</sub> entre le centre dense de l'agglomération parisienne et la périphérie de la région Île-de-France** est constatée. Alors que les teneurs moyennes annuelles en PM<sub>2.5</sub> observées dans la proche périphérie sont de 10 µg/m<sup>3</sup> (station urbaine Vitry-sur-Seine), le niveau de fond rural moyen (en grande couronne) est estimé à 7 µg/m<sup>3</sup>. Le gradient « agglomération-périphérie » moyen est plutôt de l'ordre de 3 µg/m<sup>3</sup>.

**Les niveaux de PM<sub>2.5</sub> les plus élevés sont enregistrés au droit et au voisinage des grands axes routiers du domaine d'étude.** En 2020, les concentrations moyennes en PM<sub>2.5</sub> à proximité immédiate des voies de circulation sont inférieures à celles de 2019 (notamment sur certaines portions des autoroutes A6, A10 et A86, ainsi que les routes nationales RN6 et RN7). Par conséquent, l'impact des grands axes routiers (responsables des plus forts niveaux de particules PM<sub>2.5</sub> modélisés sur le domaine) apparaît moins marqué (Figure 4). Au-delà de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID, ce constat s'explique d'une part, par **la poursuite de la baisse des émissions de particules primaires** (notamment celles du **trafic routier**) ainsi qu'**un renouvellement progressif du parc roulant** et d'autre part, par **des conditions météorologiques favorables** ayant permis la dispersion des polluants primaires (voir Annexe 3).

Bien que le trafic routier ne soit que la deuxième source d'émission de particules PM<sub>2.5</sub> (contribuant à hauteur de 19 % à l'échelle régionale<sup>6</sup>), ce secteur d'activité est responsable des plus importants niveaux de concentrations. Les émissions liées au trafic routier sont en effet plus localisées que celles associées au secteur résidentiel et tertiaire.

**L'impact des activités aéroportuaires sur les niveaux de particules PM<sub>2.5</sub> n'est pas visible sur la cartographie.** Dans la zone proche de l'aéroport Paris-Orly, les teneurs moyennes en PM<sub>2.5</sub> sont de l'ordre de 10 µg/m<sup>3</sup>; des niveaux plus importants étant observés à proximité immédiate des axes de circulation majeurs. À proximité de l'aéroport Paris-Orly, l'influence de l'Autoroute A6 (à l'ouest de l'aéroport) est moins visible que les années précédentes.

**La valeur limite annuelle en particules PM<sub>2.5</sub> (fixée à 25 µg/m<sup>3</sup> en moyenne) est respectée sur l'ensemble du domaine d'étude, tout comme la valeur cible (fixée à 20 µg/m<sup>3</sup>).**

En revanche, **la quasi-totalité de la zone d'étude et de ses habitants est concernée par un dépassement de l'objectif de qualité, ainsi que de la recommandation de l'OMS de 2005 (fixée à 10 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle).**

---

<sup>6</sup> Airparif, Inventaire 2018 des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, Mai 2021. Disponible sur le site internet d'Airparif, dans la rubrique « Publications ».

# III. CONTRIBUTIONS DES SOURCES AUX NIVEAUX DE POLLUTION RELEVÉS SUR LE SECTEUR D'ÉTUDE

Dans le cadre de l'observatoire SURVOL, les sources d'émission à l'origine des niveaux de polluants mesurés sur le domaine d'étude sont identifiées et leurs contributions (absolues et relatives) respectives sont estimées. Ainsi, des modélisations successives permettent à Airparif d'évaluer la part attribuable aux activités aéroportuaires et celle liée au trafic routier dans les niveaux respirés à proximité de la plateforme Paris-Orly. La distance impactée par ces deux secteurs d'activité est également évaluée.

Le secteur associé aux plateformes aéroportuaires comprend les **émissions liées au trafic aérien et à l'ensemble des activités au sol** (hors trafic routier induit). Les émissions associées aux axes de dessertes des plateformes aéroportuaires font partie intégrante du trafic routier.

## 3.1. Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

Pour éviter le biais engendré par les transformations chimiques du NO en NO<sub>2</sub>, la somme des concentrations de NO et de NO<sub>2</sub> (= NO<sub>x</sub>) a été considérée. Ainsi, le calcul de la contribution des sources aéroportuaires et du trafic routier pour les oxydes d'azote a été privilégié.

### Contribution des sources aéroportuaires

La Figure 5 illustre la cartographie de la contribution annuelle (en %) des sources aéroportuaires en NO<sub>x</sub> sur le domaine d'étude pour l'année 2020.

L'aéroport Paris-Orly est imbriqué dans le cœur dense de l'agglomération parisienne. De ce fait, la contribution des autres sources polluantes (trafic routier, chauffage résidentiel/tertiaire, industries,...) peut être prépondérante.

En 2020, **la contribution relative maximale des activités aéroportuaires aux concentrations de NO<sub>x</sub> est d'environ 8 % à proximité de la plateforme de Paris-Orly**. Les contributions les plus élevées sont relevées au centre de la plateforme (de par la présence des aéro-gares, terminaux et avions au sol). Les zones géographiques les plus impactées en dehors de l'enceinte de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly sont très limitées, **la distance d'impact est comprise entre 200 mètres** (au nord de la plateforme) **et 300 mètres** (au sud).

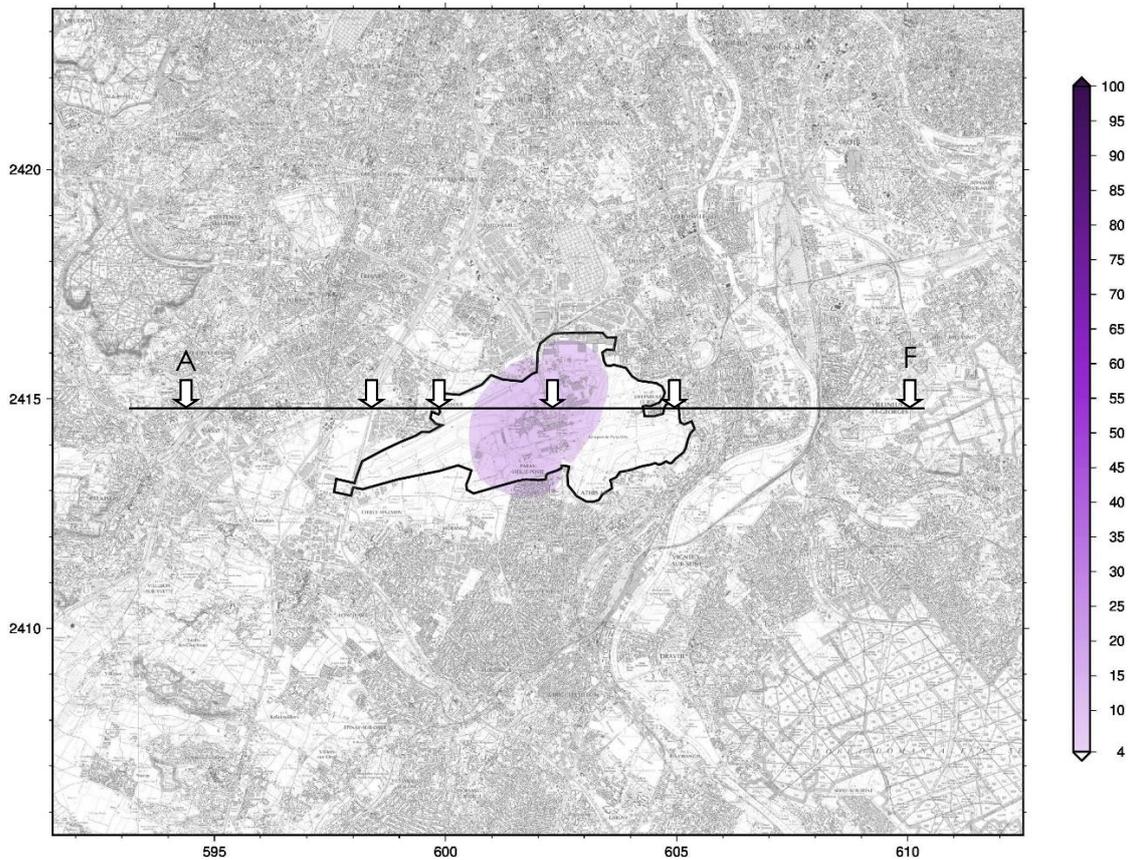


Figure 5 : contribution annuelle (en %) des sources aéroportuaires en oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) sur le domaine Paris-Orly pour l'année 2020

## Contribution du trafic routier

La Figure 6 illustre la cartographie de la contribution annuelle (en %) du trafic routier en NO<sub>x</sub> sur le domaine d'étude pour l'année 2020.

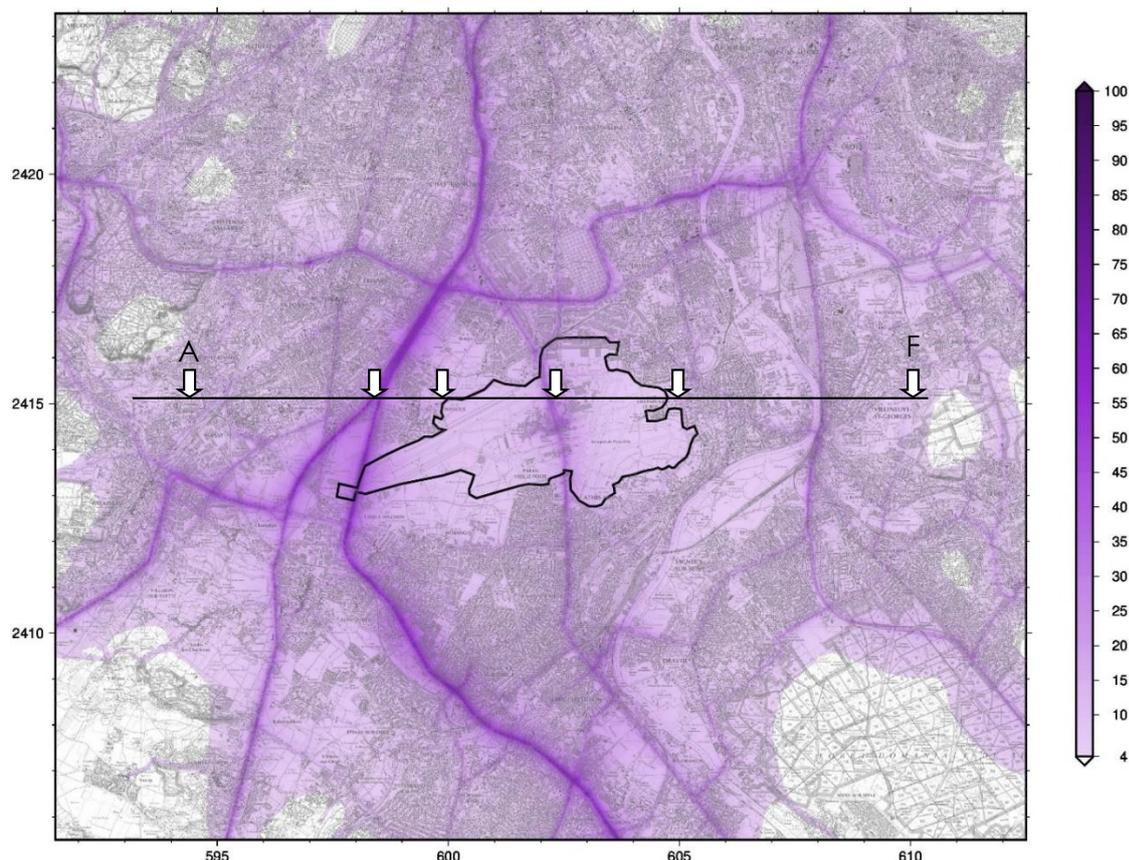


Figure 6 : contribution annuelle (en %) du trafic routier en oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) sur le domaine Paris-Orly pour l'année 2020

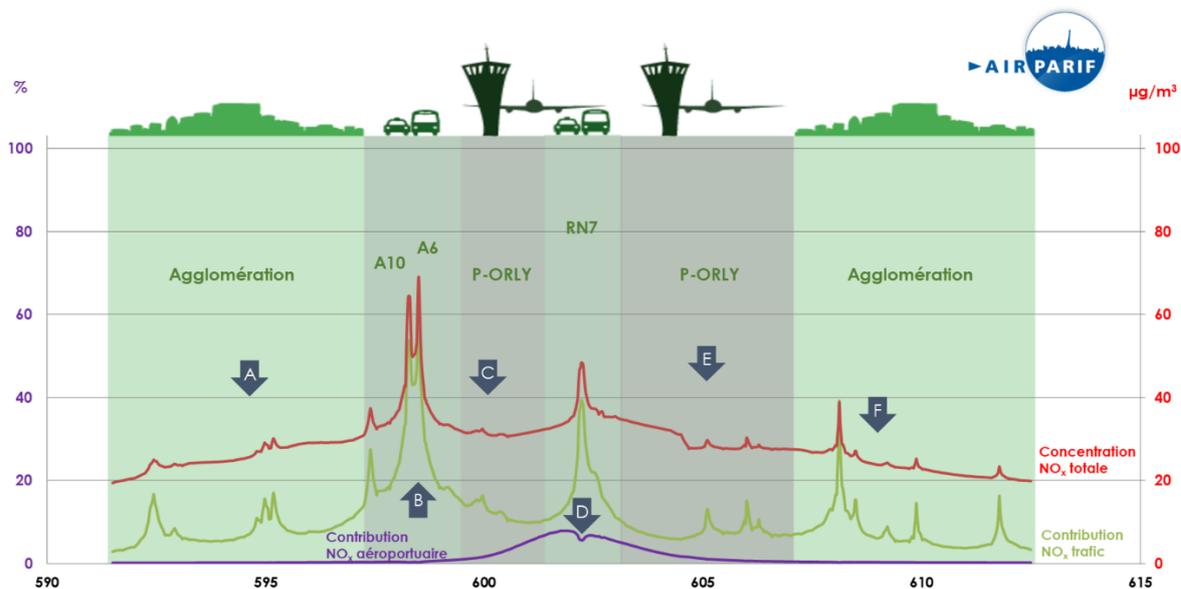
La carte de contribution du trafic routier en NO<sub>x</sub> sur le domaine Paris-Orly est relativement comparable à celle des années précédentes.

**À proximité immédiate de l'aéroport Paris-Orly, la part maximale du trafic est de l'ordre de 50 %.**  
**La contribution du trafic diminue fortement en fonction de l'éloignement des voies de circulation.**  
Dans l'emprise de la plateforme, les contributions maximales du trafic routier aux teneurs en NO<sub>x</sub> sont relevées dans les zones traversées par les autoroutes A6, A10 et par la route nationale RN7.

La Figure 6 montre que **le trafic routier a une influence sur l'ensemble du domaine d'étude**. D'après la modélisation, la distance d'influence liée au trafic routier peut s'étendre jusqu'à 200 mètres (pour les NO<sub>x</sub>). **Dans la zone d'influence des axes, la part du trafic routier peut atteindre en moyenne 20 %.**

## Contribution des sources : évolution en fonction de la localisation par rapport à l'aéroport

La Figure 7 représente une coupe longitudinale des concentrations en NO<sub>x</sub> et des contributions des sources associées, effectuée sur la zone Paris-Orly. L'implantation de la coupe est illustrée en Figure 5 et en Figure 6.



La courbe rouge représente la concentration totale d'oxydes d'azote modélisée le long de la coupe (exprimée en µg/m<sup>3</sup>). Les courbes violette et verte illustrent respectivement la contribution relative des activités aéroportuaires et du trafic routier en fonction de la localisation par rapport à la plateforme Paris-Orly.

Les teneurs maximales en NO<sub>x</sub> sont relevées à proximité immédiate des autoroutes A6, A10 (~70 µg/m<sup>3</sup>) et de la route nationale RN7 (~50 µg/m<sup>3</sup>). Sur la coupe, les niveaux moyens totaux en NO<sub>x</sub> relevés dans l'agglomération sont compris entre 20 et 30 µg/m<sup>3</sup>.

Aux abords de l'aéroport Paris-Orly, les concentrations totales en NO<sub>x</sub> sont légèrement plus soutenues que celles enregistrées dans l'agglomération (de par les activités aéroportuaires et la présence de la RN7, qui traverse de manière latitudinale la plateforme). À l'image des années précédentes, la contribution relative maximale des activités aéroportuaires aux concentrations de NO<sub>x</sub> est d'environ 8 %. Sur l'emprise de la plateforme Paris-Orly, la part du trafic routier est comprise entre 5 et 15 % des niveaux totaux en NO<sub>x</sub>.

Comme en témoigne la Figure 7, **la variabilité de la concentration totale d'oxydes d'azote sur le domaine d'étude est majoritairement conditionnée par le trafic routier, bien que la contribution des activités aéroportuaires soit notable.**

## 3.2. Particules PM<sub>10</sub>

### Contribution des sources aéroportuaires

**La contribution des émissions de particules primaires PM<sub>10</sub> associées aux activités aéroportuaires est limitée à l'emprise même de la plateforme Paris-Orly.** L'importance des autres sources (trafic routier, chauffage résidentiel et tertiaire, industries,...) explique cette observation. Pour les particules, les sources polluantes sont généralement plus diffuses et par conséquent, les concentrations de fond en PM<sub>10</sub> sont plus homogènes.

Sur aucune zone du domaine d'étude (y compris sur la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly), la contribution des activités aéroportuaires n'excède les 4 % minimum cartographiés. Totalement blanche, la carte de contribution des activités aéroportuaires n'est pas présentée dans ce rapport.

Les particules peuvent également provenir de transformations chimiques de polluants gazeux, notamment le dioxyde d'azote et les composés organiques volatils (espèces chimiques contribuant à la formation d'aérosols organiques secondaires (AOS)). Les outils de modélisation ne permettent pas à l'heure actuelle d'évaluer les contributions relatives des activités aéroportuaires et du trafic routier à ces particules secondaires.

### Contribution du trafic routier

La Figure 8 illustre la cartographie de la contribution annuelle (en %) du trafic routier aux PM<sub>10</sub> sur le domaine d'étude pour l'année 2020.

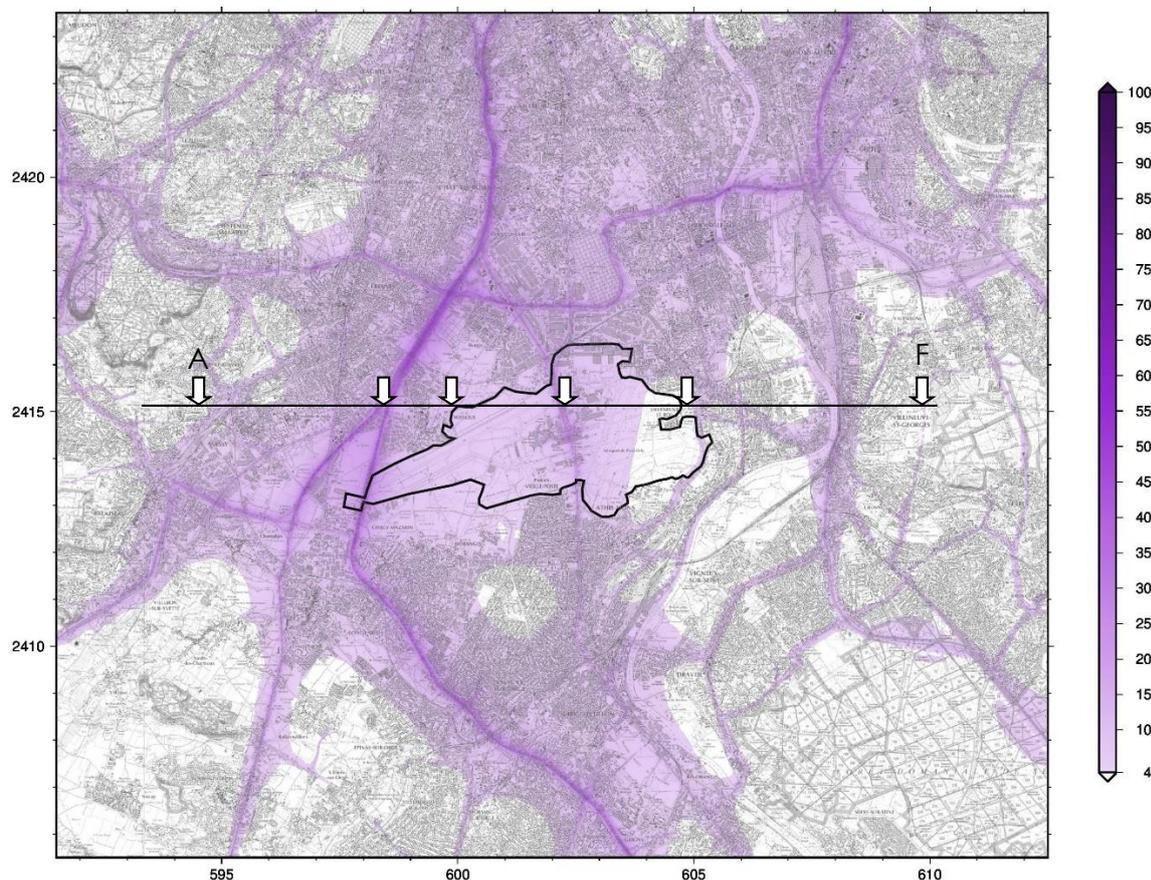


Figure 8 : contribution annuelle (en %) du trafic routier aux particules PM<sub>10</sub> sur le domaine Paris-Orly pour l'année 2020

**À proximité immédiate de l'aéroport Paris-Orly, la part relative du trafic routier aux concentrations en particules PM<sub>10</sub> est de l'ordre de 40 %.** À l'image des NO<sub>x</sub>, cette proportion diminue fortement en fonction de l'éloignement des voies de circulation. **Dans la zone d'influence des axes, elle peut atteindre jusqu'à 15 %.**

Par rapport à 2019, la contribution directe des émissions primaires de particules PM<sub>10</sub> liées au trafic routier apparaît moins forte autant à proximité des routes que dans leurs zones d'influence. Au-delà de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID, ce constat s'explique d'une part, par un renouvellement progressif du parc roulant et d'autre part, par la poursuite de la baisse du trafic routier sur certains axes de circulation du domaine d'étude.

Sur l'emprise de l'aéroport Paris-Orly, la contribution annuelle du trafic routier en PM<sub>10</sub> est globalement comprise entre 5 % et 25 % (sur RN7).

Pour les particules PM<sub>10</sub>, **la distance d'impact des axes routiers est plus faible que pour les NO<sub>x</sub>.**

Comme pour les activités aéroportuaires, la contribution du trafic routier aux particules secondaires n'est pas prise en compte.

## Contribution des sources : évolution en fonction de la localisation par rapport à l'aéroport

La Figure 9 représente une coupe longitudinale des concentrations de PM<sub>10</sub> et des contributions des sources associées, effectuée sur la zone Paris-Orly. L'implantation de la coupe est illustrée en Figure 8.

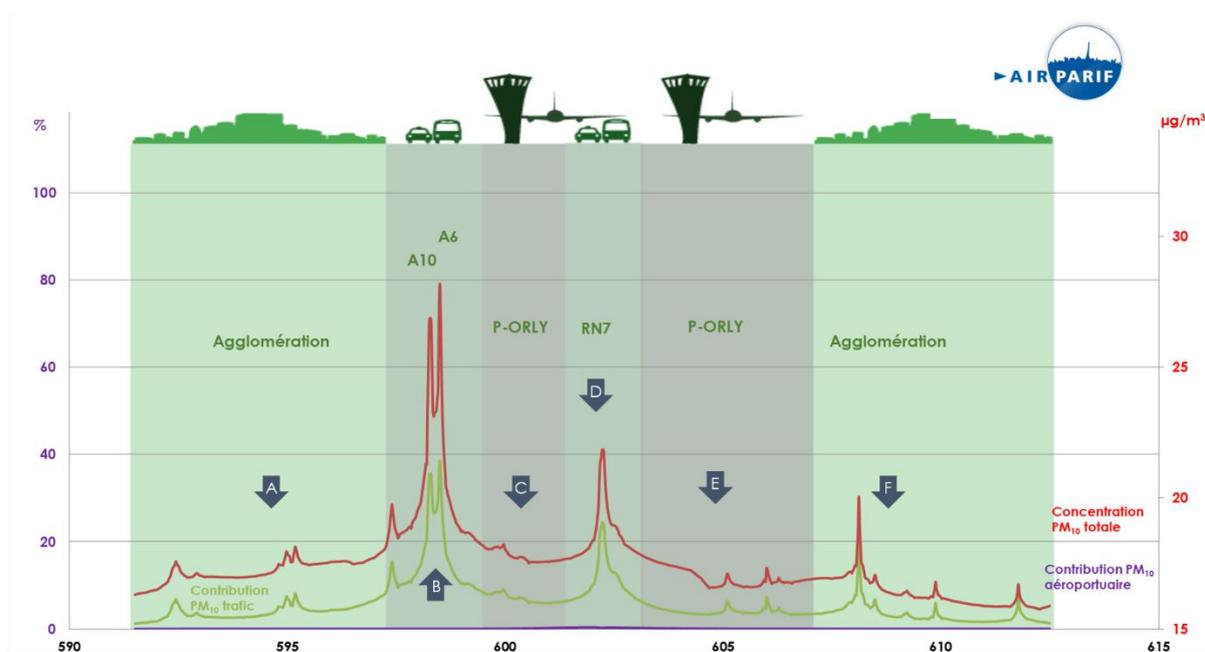


Figure 9 : coupe des concentrations de particules PM<sub>10</sub> sur la zone Paris-Orly. La contribution des activités aéroportuaires et du trafic routier associées aux teneurs en PM<sub>10</sub> sont représentées.

La courbe rouge représente la concentration totale de particules PM<sub>10</sub> modélisée le long de la coupe (exprimée en µg/m<sup>3</sup>). Les courbes violette et verte illustrent respectivement la contribution relative des activités aéroportuaires et du trafic routier en fonction de la localisation par rapport à la plateforme Paris-Orly.

Au même titre que pour les NO<sub>x</sub>, les teneurs maximales en PM<sub>10</sub> sont relevées à proximité immédiate des autoroutes A6, A10 (~28 µg/m<sup>3</sup>) et de la route nationale RN7 (~22 µg/m<sup>3</sup>). Sur la coupe, les niveaux moyens totaux en PM<sub>10</sub> relevés dans l'agglomération sont homogènes (entre 15 et 20 µg/m<sup>3</sup>).

Sur l'emprise de la plateforme aéroportuaire, les concentrations totales en PM<sub>10</sub> sont relativement comparables à celles enregistrées dans l'agglomération. Comme pour les années précédentes, la contribution relative maximale des activités aéroportuaires est très faible (< 4 %).

Comme en témoigne la Figure 9, **la variabilité de la concentration totale de particules PM<sub>10</sub> est essentiellement conditionnée par le trafic routier** (sur l'ensemble du domaine d'étude).

### 3.3. Particules PM<sub>2.5</sub>

#### Contribution des sources aéroportuaires

Pour les particules PM<sub>2.5</sub>, les résultats sont comparables aux observations faites pour les particules PM<sub>10</sub> (Cf. Sous-section 4.2).

Sur aucune zone du domaine d'étude (y compris sur la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly), la contribution des activités aéroportuaires n'excède les 4 % minimum cartographiés. Totalement blanche, la carte de contribution des activités aéroportuaires n'est pas présentée dans ce rapport.

#### Contribution du trafic routier

La Figure 10 illustre la cartographie de la contribution annuelle (en %) du trafic routier aux PM<sub>2.5</sub> sur le domaine d'étude pour l'année 2020.

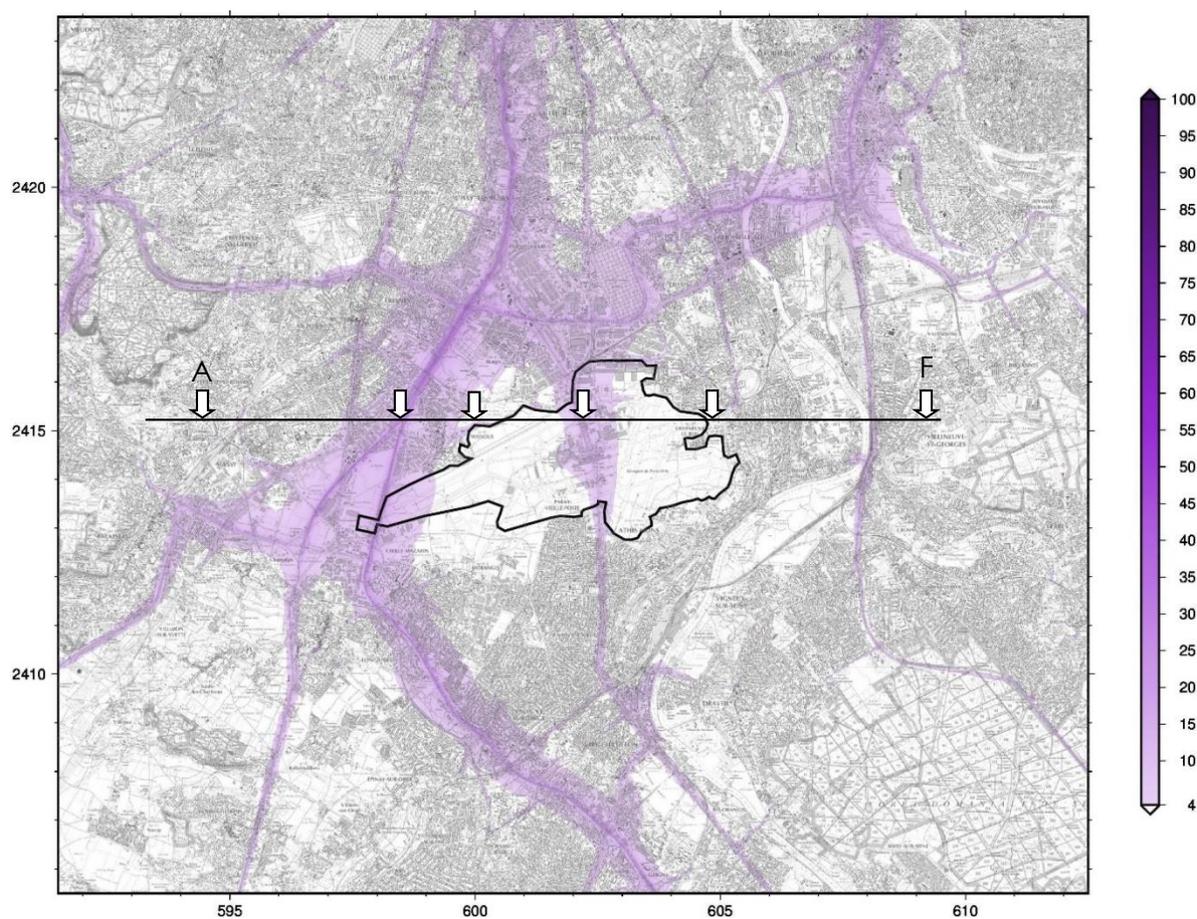


Figure 10 : contribution annuelle (en %) du trafic routier aux particules PM<sub>2.5</sub> sur le domaine Paris-Orly pour l'année 2020

**À proximité immédiate de l'aéroport Paris-Orly, la part relative du trafic routier aux concentrations en particules PM<sub>2.5</sub> est de l'ordre de 20 %.** À l'image des NO<sub>x</sub> et des PM<sub>10</sub>, la contribution du trafic diminue fortement en fonction de l'éloignement des voies de circulation. **Dans la zone d'influence des axes, elle peut atteindre en moyenne 10 %.** Par rapport à 2019, la contribution directe des émissions primaires de particules PM<sub>2.5</sub> liées au trafic routier apparaît légèrement moins forte (de l'ordre de -5 %), autant à proximité des routes que dans leurs zones d'influence.

Ce constat s'explique d'une part, par la baisse du trafic routier sur certains axes de circulation du domaine d'étude ainsi qu'un **renouvellement progressif du parc roulant**, et d'autre part, par **des conditions météorologiques favorables** ayant permis la dispersion des polluants primaires. Sur l'emprise de la plateforme aéroportuaire, la contribution annuelle du trafic routier aux concentrations de PM<sub>2.5</sub> est globalement comprise entre 5 % et 15 % (sur RN7).

Au même titre que pour les PM<sub>10</sub>, seule la contribution des émissions primaires de PM<sub>2.5</sub> est prise en compte puisque les outils de modélisation ne permettent pas actuellement d'estimer la contribution des sources (aéroportuaires et routières) aux particules secondaires.

### Contribution des sources : évolution en fonction de la localisation par rapport à l'aéroport

La Figure 11 représente une coupe longitudinale des concentrations de PM<sub>2.5</sub> et des contributions des sources associées, effectuée sur la zone Paris-Orly. L'implantation de la coupe est illustrée en Figure 10.

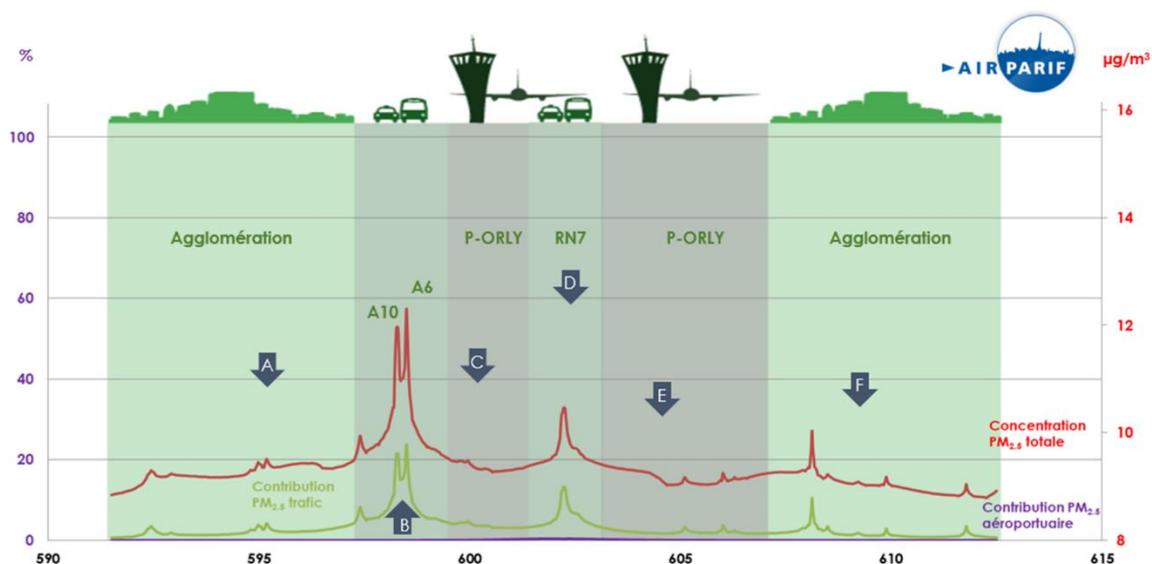


Figure 11 : coupe des concentrations de particules PM<sub>2.5</sub> sur la zone Paris-Orly. La contribution des activités aéroportuaires et du trafic routier associées aux teneurs en PM<sub>2.5</sub> sont représentées.

La courbe rouge représente la concentration totale de particules PM<sub>2.5</sub> modélisée le long de la coupe (exprimée en µg/m<sup>3</sup>). Les courbes violette et verte illustrent respectivement la contribution relative des activités aéroportuaires et du trafic routier en fonction de la localisation par rapport à la plateforme Paris-Orly.

Au même titre que pour les NO<sub>x</sub> et les PM<sub>10</sub>, les teneurs maximales en PM<sub>2.5</sub> sont relevées à proximité immédiate des autoroutes A6, A10 (~12 µg/m<sup>3</sup>) et de la route nationale RN7 (~10.5 µg/m<sup>3</sup>). Sur la coupe, les niveaux moyens totaux en PM<sub>2.5</sub> relevés dans l'agglomération sont compris entre 9 et 10 µg/m<sup>3</sup>.

Dans la zone de l'aéroport Paris-Orly, les concentrations totales de PM<sub>2.5</sub> sont relativement comparables à celles enregistrées dans l'agglomération. En 2020, la contribution relative maximale des activités aéroportuaires est quasi-nulle. Les émissions routières participent à environ 4 % des niveaux totaux en PM<sub>2.5</sub>.

Comme en témoigne la Figure 11, **la variabilité de la concentration totale de particules PM<sub>2.5</sub> est surtout conditionnée par le trafic routier** (sur l'ensemble du domaine d'étude).

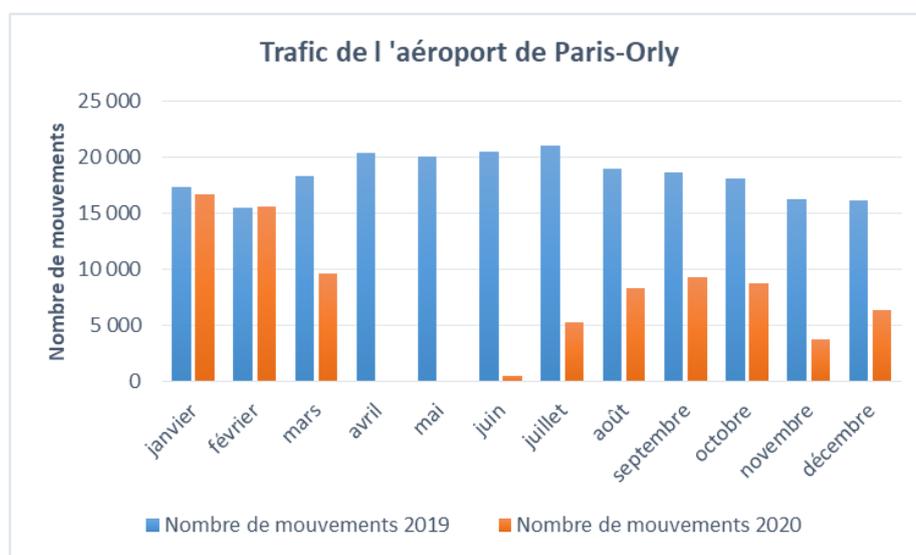
## IV : 2020, UNE ANNÉE PARTICULIÈRE

L'année 2020 a été marquée par une pandémie de Covid-19. Pour freiner la propagation du coronavirus, des mesures de confinement ont été mises en place à plusieurs reprises par les autorités françaises, comme dans de nombreux pays. **Ces différentes mesures ont entraîné une réduction importante des émissions de polluants, notamment issues du trafic aérien** (- 54 % pour les Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) et - 53 % pour les particules (PM<sub>10</sub>) pour l'ensemble des plateformes en Ile-de-France). La baisse des concentrations de polluants atmosphériques constatée ne peut cependant pas être attribuée en totalité à la crise sanitaire, puisqu'elles sont également affectées par l'évolution des conditions météorologiques (voir annexe 3 : Synthèse météorologique 2020 sur le domaine d'étude) et par la baisse tendancielle des émissions, liée au renouvellement du parc routier, et aux mesures de réduction du trafic routier au cœur de l'agglomération parisienne.

### 4.1 Impact des mesures de restriction des activités sur les concentrations en dioxyde d'azote

**Sur l'année entière, les réductions d'activités liées à la crise sanitaire ont entraîné une diminution des concentrations variable suivant la zone géographique.** Entre 2019 et 2020, les concentrations moyennes annuelles de NO<sub>2</sub> en situation de fond ont diminué d'environ 30 % dans Paris, dont 20 % sont attribuables à la baisse des émissions liées à la crise sanitaire, et 10 % sont dus aux évolutions tendanciennes et à l'influence des conditions météorologiques particulièrement dispersives, notamment en période hivernale, lorsque les concentrations en NO<sub>2</sub> sont habituellement maximales. **En petite couronne, les concentrations moyennes annuelles ont diminué d'environ 20 %, dont 10 % sont attribuables à la baisse des émissions liées à la crise sanitaire et 10 % aux évolutions tendanciennes et à l'influence des conditions météorologiques.** En grande couronne, l'impact du COVID est négligeable.

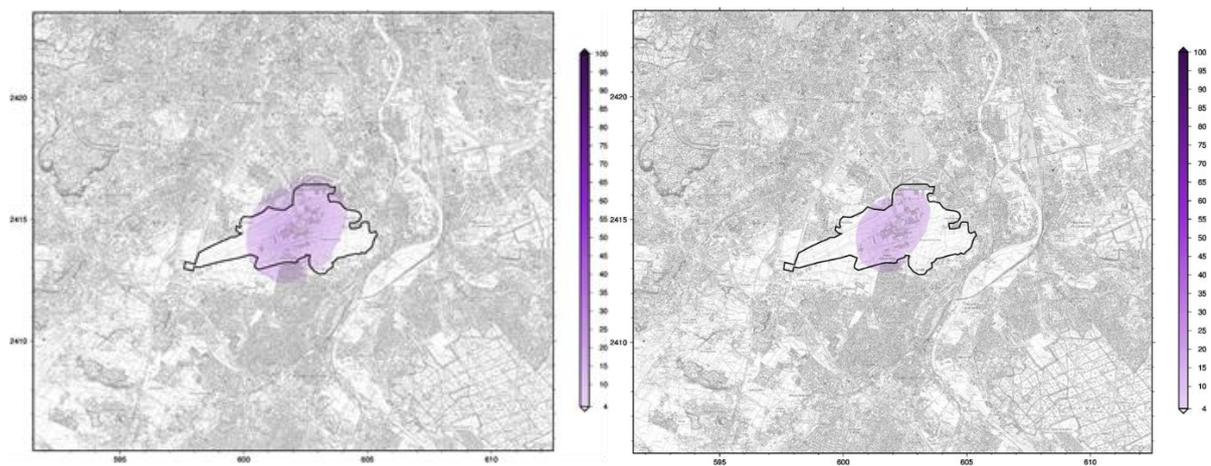
Ces restrictions locales ont également très fortement impacté l'activité touristique notamment, la plateforme aéroportuaire de Paris Orly avec une réduction de plus de 60 % des mouvements aériens, comme le montre le graphique ci-dessous.



Evolution mensuelle du nombre de mouvements sur la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly pour les années 2019 et 2020 (source : Ministère de la transition écologique)

De par son emplacement au cœur de l'agglomération parisienne, la contribution des activités aéroportuaires de la plateforme Paris-Orly s'ajoute à celle des multiples sources présentes dans ce milieu urbain dense (trafic routier, chauffage résidentiel/tertiaire, industries,...). De ce fait, la contribution des autres sources polluantes (trafic routier, chauffage résidentiel/tertiaire, industries,...) peut être prépondérante. Au-delà de sa situation, en oxydes d'azote ( $\text{NO}_x$ ), on observe en 2020, **une baisse de la contribution des sources aéroportuaires en concentrations comme en distance d'impact. En effet, la distance d'influence passe de 1 km, au plus loin, en 2019 à moins de 300 m en 2020**, soit une diminution de plus de 50 % de la distance d'impact. La contribution des émissions d'oxydes d'azote associées aux activités aéroportuaires est quasi-limitée à l'emprise même de la plateforme Paris-Orly.

La cartographie de la contribution annuelle (en %) des sources aéroportuaires en  $\text{NO}_x$  sur le domaine d'étude pour les années 2019 et 2020 est présentée ci-dessous.



Contributions (en %) des sources aéroportuaires en oxydes d'azote en 2019 (à gauche) et en 2020 (à droite) sur le domaine Paris-Orly.

La contribution relative maximale liée aux activités aéroportuaires passe de l'ordre de 10 % en 2019, à, environ 8 % en 2020. Ce taux relatif n'est pas proportionnel à la baisse du trafic aérien sur la plateforme. Cela s'explique par sa localisation plus intégrée dans l'agglomération parisienne et par conséquent, par la présence plus forte d'autres sources d'émission (notamment, celles du trafic routier et du secteur résidentiel/tertiaire). La coupe des concentrations ci-dessous représente la contribution des activités aéroportuaires et du trafic routier associées aux teneurs en  $\text{NO}_x$  modélisées pour l'année 2019 (en pointillé) et pour l'année 2020 (trait plein).

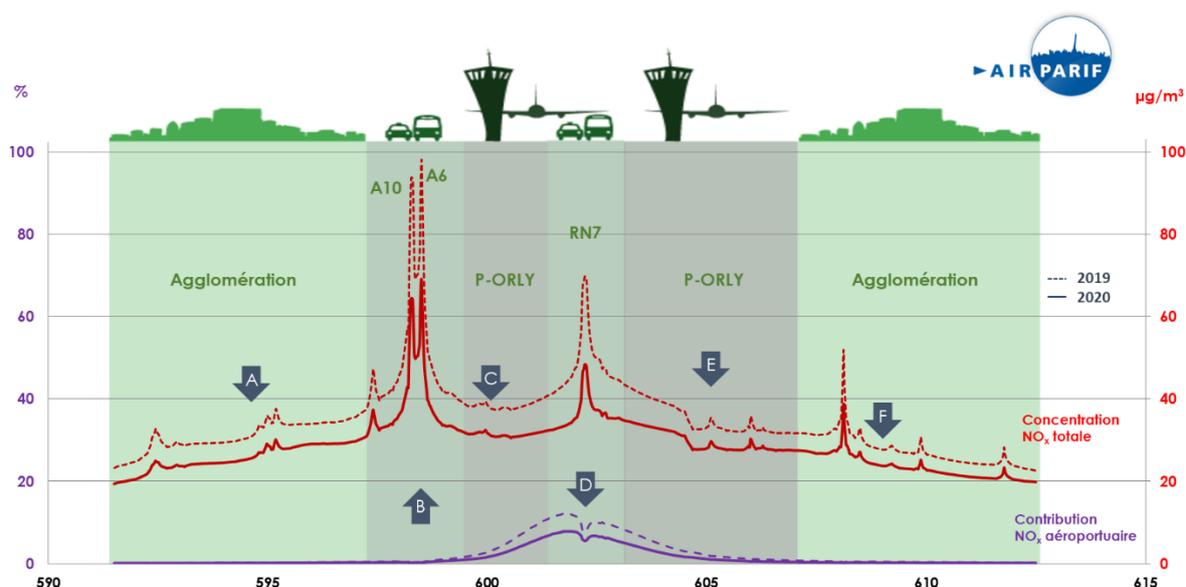


Figure 12 : coupe des concentrations en oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) sur la zone Paris-Orly. La contribution des activités aéroportuaires et du trafic routier associées aux teneurs en NO<sub>x</sub> pour les années 2019 et 2020.

## 4.2 Impact des mesures de restriction des activités sur les concentrations en particules

Pour les particules PM<sub>10</sub>, comme pour les particules PM<sub>2.5</sub>, **l'impact des restrictions sur les concentrations en particules est moindre**. Les diminutions de concentrations liées à la restriction des activités sont très faibles et non significatives. Cet impact plus réduit s'explique par une plus grande diversité de sources, qui limite l'impact de la très forte réduction du trafic routier et qui sont compensées en partie lors des périodes hivernales par l'augmentation des émissions du chauffage résidentiel par rapport à une année normale, du fait de la présence plus importante des gens à leur domicile. Aussi, l'impact des émissions primaires de particules associées aux activités aéroportuaires est beaucoup plus limité que pour les oxydes d'azote.

En 2020, comme en 2019, **les contributions des émissions de particules primaires PM<sub>10</sub> et de PM<sub>2.5</sub> associées aux activités aéroportuaires sont limitées à l'emprise même de la plateforme Paris-Orly**. Sur aucune zone du domaine d'étude (y compris sur la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly), la contribution des activités aéroportuaires n'excède les 4 % minimum cartographiés.

# ANNEXE 1 : FONCTIONNEMENT DE L'OBSERVATOIRE SURVOL

Dans le cadre de l'observatoire SURVOL (pour les thématiques « Air » et « Bruit »), deux zones d'étude ont été définies : la première zone est centrée sur les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Le Bourget ; la seconde zone comprenant l'aéroport Paris-Orly.

La surveillance de la qualité de l'air autour de ces trois principaux aéroports franciliens a nécessité la mise en place et l'utilisation de deux systèmes de cartographie. Chaque système repose sur **l'exploitation d'une chaîne de modélisation de la qualité de l'air** et sur des **mesures en temps réel**. Le modèle utilisé a été sélectionné en fonction des particularités de la zone d'étude et des contraintes de diffusion de l'information.

Les principales caractéristiques du système de modélisation et de cartographie déployé dans le projet SURVOL sont rappelées dans la présente annexe.

## **Présentation du domaine d'étude**

La zone d'étude correspond au domaine sur lequel les activités aéroportuaires de la plateforme Paris-Orly sont susceptibles d'impacter localement la qualité de l'air. Elle s'étend sur une superficie de 378 km<sup>2</sup> au sud de Paris (Figure 13). Ce domaine d'étude est réparti sur les départements des Hauts-de-Seine (92), du Val-de-Marne (94) et de l'Essonne (91).



Figure 13 : domaine de modélisation Paris-Orly (source : IGN)

**La plateforme aéroportuaire de Paris-Orly est imbriquée dans le cœur dense de l'agglomération parisienne.** Au nord de la zone d'étude, l'occupation des sols est largement dominée par un tissu urbain dense, caractéristique des communes de la petite couronne parisienne. Les forêts domaniales de Meudon et de Verrières sont situées au nord-ouest du domaine. Au sud de l'aéroport Paris-Orly, l'occupation des sols y est plus hétérogène, avec une alternance de zones agricoles (au sud-ouest) et urbaines (au sud), ainsi que la présence de la forêt de Sénart (au sud-est).

**L'hétérogénéité des éléments d'occupation des sols a une influence sur la dispersion des polluants dans l'air** (par l'intermédiaire de la rugosité des sols...), **mais également sur leur dépôt.**

Le domaine d'étude se caractérise également par **la présence d'un grand nombre de voies de circulation** : les autoroutes A10, A6, A86 ; les routes nationales N6, N7 et l'ex-route nationale N186 ainsi que les routes départementales D6 (ex RN6 entre Paris et l'A86) et D7 (ex RN7).

La topographie du domaine est également hétérogène. Sur l'ensemble de la zone d'étude, l'altitude varie entre 30 et 180 mètres. Le secteur nord-est de la zone comprend une partie de la vallée de la Marne, où l'altitude est généralement inférieure à 60 mètres. La partie centrale du domaine incluant l'aéroport Paris-Orly se distingue par des altitudes comprises entre 60 et 90 mètres. Les altitudes les plus élevées sont recensées à l'ouest du domaine. Le secteur sud de la zone comprend une partie de la vallée de la Seine, où l'altitude est également inférieure à 60 mètres.

**L'hétérogénéité de la topographie a une influence sur la dynamique des écoulements atmosphériques et par conséquent, sur la dispersion des polluants.**

La présence de l'agglomération parisienne modifie sensiblement les conditions de dispersion des polluants, en raison du phénomène d'Îlot de Chaleur Urbain (ICU). Ce « *microclimat artificiel* » se traduit par un écart positif de température observé entre le centre de l'agglomération parisienne et les zones rurales/forestières environnantes. De plus, la présence des plateformes aéroportuaires influence la dispersion des polluants. La rugosité particulière des pistes contraste avec celles des sols urbains, des zones forestières et des zones agricoles. **Ces singularités topographiques sont prises en compte dans le système de modélisation de la qualité de l'air.**

## 1. Les polluants suivis

La surveillance de la qualité de l'air aux abords de la plateforme aéroportuaire Paris-Orly concerne **cinq polluants atmosphériques réglementés** : le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), les particules PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub><sup>7</sup>, le benzène (C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>) et l'ozone (O<sub>3</sub>). Ils ont été choisis en raison de leurs **niveaux problématiques en région Île-de-France**, de leurs **effets nuisibles sur la santé humaine et l'environnement** et de **leurs liens avec les émissions résultant des activités aéroportuaires et du trafic routier**.

Les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) regroupent deux molécules : le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>). Le monoxyde d'azote est un polluant dit « *primaire* », car il est directement émis par les différentes sources d'émissions de NO<sub>x</sub>. Le dioxyde d'azote est un composé « *secondaire* » majoritairement formé par oxydation rapide du monoxyde d'azote par divers oxydants atmosphériques (dioxygène (O<sub>2</sub>), ozone...). Contrairement au NO, le NO<sub>2</sub> est réglementé aux niveaux national et européen pour ses effets sur la santé humaine. **Ce polluant présente des niveaux préoccupants en Île-de-France**, notamment au sein de l'agglomération parisienne, où **la valeur limite réglementaire est significativement dépassée en situation de proximité au trafic routier**. Un impact local non-négligeable des activités aéroportuaires sur les concentrations totales en NO<sub>2</sub> a été mis en évidence lors des précédentes études menées par Airparif au voisinage des aéroports Paris-Charles de Gaulle/Le Bourget.

Les particules sont constituées d'un mélange de différents composés chimiques et de différentes tailles (dont les PM<sub>10</sub>, les PM<sub>2,5</sub>...). **Les sources de particules primaires sont multiples** : le secteur résidentiel et tertiaire (notamment le chauffage au bois), le trafic routier, les chantiers et carrières, ainsi que l'agriculture. Elles peuvent également être d'origine naturelle (érosion des sols). D'après l'inventaire régional des émissions d'Airparif (année de référence : 2017), les sources de particules primaires ne sont pas principalement associées aux activités aéroportuaires (contribuant à moins de 2 % des émissions de PM<sub>10</sub> et de PM<sub>2,5</sub>). **Outre la multiplicité des sources d'émission, leur suivi permet une meilleure interprétation et description des phénomènes de pollution atmosphérique observés à l'échelle du périmètre d'étude**. Au-delà des sources primaires locales, les teneurs en particules observées en région Île-de-France peuvent être liées à divers phénomènes : les transformations chimiques des polluants (réagissant entre eux pour former des aérosols secondaires), le transport longue-distance ou encore la remise en suspension des poussières déposées au sol. Au même titre que le NO<sub>2</sub>, les particules PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub> présentent des niveaux également préoccupants en Île-de-France, notamment dans l'agglomération parisienne. En 2019, des dépassements de valeurs limites (annuelle et journalière) en PM<sub>10</sub> ont encore été constatés à proximité du trafic routier francilien.

Les Composés Organiques Volatils (COV) constituent un large éventail d'espèces organiques (également appelés « hydrocarbures ») réparties sur plus d'une centaine de familles chimiques. Ils peuvent avoir **une origine primaire** (càd. ces substances sont directement rejetées dans l'atmosphère) **par des émetteurs anthropiques** (liés aux activités humaines) **et biogéniques** (relatifs aux émissions naturelles). Les sources anthropiques de COV peuvent être associées aux différentes **coupes pétrolières** (essence, gazole, kérosène, carburéacteur,...), ainsi qu'aux **solvants industriels** (peinture, imprimerie, dégraissage des métaux,...) **et domestiques**. Chacun de ces produits est formé à partir d'un mélange de COV établi en fonction des propriétés recherchées. Dans certains cas, il s'avère possible d'identifier un COV particulier en tant que traceur spécifique associé à un produit et/ou à un secteur d'activité. À titre d'exemple, **le benzène (C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>) est considéré comme**

---

<sup>7</sup> Une distinction est faite entre les particules PM<sub>10</sub> (de diamètre aérodynamique inférieur à 10 µm) et les particules PM<sub>2,5</sub> (de diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 µm).

**l'un des traceurs reconnus de la pollution urbaine liée aux émissions routières.** De par ses effets sur la santé humaine (en tant que composé cancérigène), ce polluant est réglementé aux niveaux européen et national. Enfin, les COV peuvent avoir une **origine secondaire** dans la mesure où ils sont susceptibles d'être transformés dans l'atmosphère à la suite de multiples réactions physico-chimiques et contribuer à la **formation de nouveaux composés**, tels que les **Aérosols Organiques Secondaires (AOS, particules)** ou encore **l'ozone troposphérique (O<sub>3</sub>)**.

**Compte-tenu de son caractère (inter-)régional, l'ozone n'est pas spécifiquement suivi.** En effet, ce polluant n'est pas directement émis dans l'atmosphère. Il s'agit d'un **polluant « secondaire »**. Il est issu de transformations chimiques entre les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) et les COV (émis par l'ensemble des activités, y compris aéroportuaires), sous l'effet du rayonnement solaire (UV). L'ozone réagit chimiquement avec le NO, émis en grande partie par les émissions routières. À proximité immédiate du trafic routier, les teneurs en ozone sont ainsi très faibles. La formation de l'ozone nécessite un certain temps durant lequel les masses d'air peuvent se déplacer. Par conséquent, **les niveaux moyens d'ozone sont généralement plus élevés en zone rurale** que dans l'agglomération parisienne, où leurs précurseurs ont été produits.

**Au sein de l'observatoire SURVOL, les informations relatives à l'ozone proviennent de la plateforme interrégionale de cartographie et de prévision de la qualité de l'air ESMERALDA, exploitée par Airparif (<http://www.esmeralda-web.fr>). Les résultats pour ce polluant ne sont pas présentés dans le présent bilan.** Pour plus d'informations, le lecteur est invité à consulter [le bilan régional de la qualité de l'air pour l'année 2020](#) (accessible sur le site internet d'Airparif, rubrique « Publications »)

## 2. La chaîne de modélisation de qualité de l'air

Pour tout système de modélisation, la chaîne de calcul mise en place s'appuie sur **des modèles numériques permettant de caractériser la météorologie, les émissions (intensité, répartition...), le transport et les transformations chimiques des polluants atmosphériques au sein du domaine d'étude.**

Le principe général de la chaîne de modélisation développée pour l'observatoire est illustré en

Figure 14. Les différents modèles intervenant dans la chaîne ont été choisis en fonction des caractéristiques de la zone d'étude, en termes de situation géographique (topographie, occupation des sols, démographie, position par rapport aux métropoles,...) et de sources de pollution. **Les champs météorologiques et les émissions modélisés sur le domaine d'étude alimentent le modèle de dispersion des polluants en vue d'obtenir les concentrations liées aux sources locales. Les concentrations finales sont calculées à partir des teneurs issues des sources de pollution, auxquelles sont ajoutés les niveaux de fond en provenance de l'extérieur du domaine.**

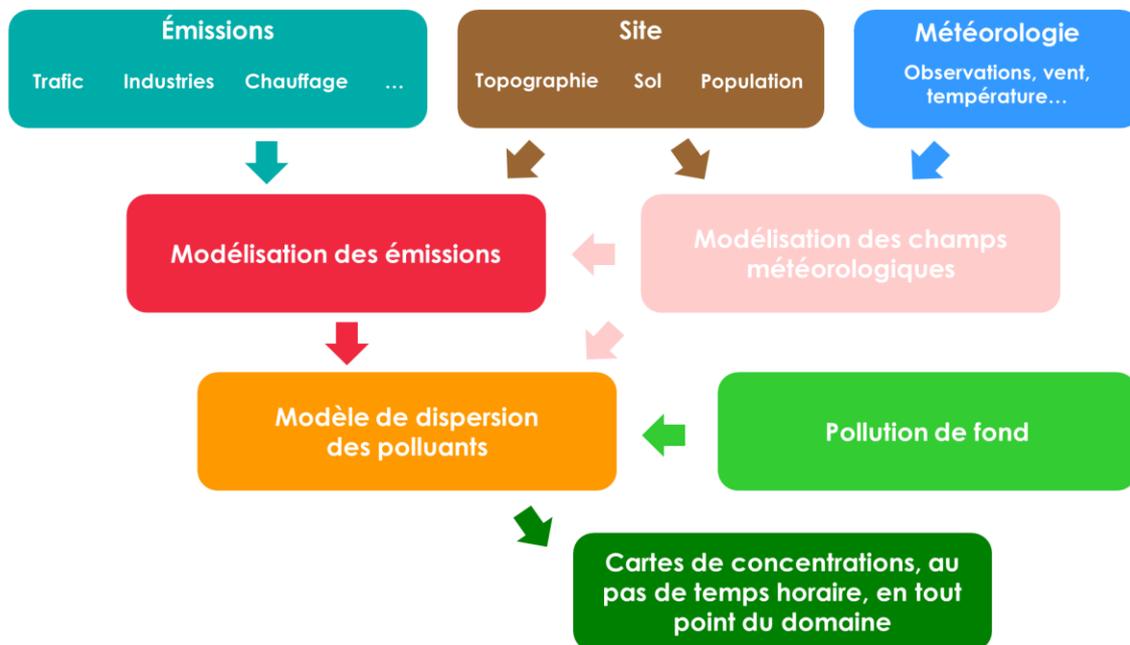


Figure 14 : principe général de la chaîne de modélisation de la qualité de l'air dans le cadre de l'observatoire SURVOL

## 2.1. Météorologie de la zone d'étude

Pour renseigner les conditions météorologiques sur le domaine d'étude, les logiciels **MM5** (Mesoscale Meteorological Model version 5, développé par le *National Center for Atmospheric Research* [NCAR]) et **CALMET** (développé par les scientifiques de l'*Atmospheric Studies Group* [ASG] de la firme TRC) ont été utilisés.

Pour chaque domaine d'étude, le modèle MM5 permet de prendre en compte la topographie, l'hétérogénéité de l'occupation des sols et surtout l'influence de l'agglomération parisienne. Ces paramètres peuvent avoir une influence sur les conditions de dispersion des polluants. Ce modèle est un modèle dit « *pronostic* », dans la mesure où il permet de modéliser explicitement les écoulements atmosphériques par la résolution d'équations physiques des phénomènes existants.

À l'opposé, le modèle CALMET est un modèle dit « *diagnostic* ». Il permet de reconstruire par interpolation un champ météorologique en 3D à partir de quelques points (correspondant dans le système aux sorties du modèle MM5 et des valeurs de mesures). Ainsi, ce modèle permet d'interpoler les champs météorologiques contribuant à la dispersion des émissions locales sur l'ensemble du domaine de calcul.

Enfin, les données météorologiques des stations Météo-France sont également intégrées au système de modélisation afin de mieux caractériser les conditions météorologiques sur les plateformes aéroportuaires (Roissy et Orly).

## 2.2. Émissions sur le domaine d'étude

Afin de décrire le plus finement possible la qualité de l'air observée sur la zone d'étude, les différentes sources d'émissions présentes sur le domaine sont prises en compte dans le système de modélisation et de cartographie. Dans le cadre de l'observatoire SURVOL, trois types d'émissions (trafic routier, activités aéroportuaires et autres secteurs) sont ainsi considérés par des chaînes de calcul bien distinctes.

**Les émissions liées au trafic routier sont estimées à partir des sorties d'un modèle de trafic, développé dans le cadre du projet européen HEAVEN<sup>8</sup>.** Cette chaîne complète de calcul permet d'évaluer en temps quasi-réel (avec un délai de l'ordre de deux heures) la situation du trafic sur l'ensemble de la région Île-de-France et d'en déduire les émissions routières associées.

**Les émissions liées aux avions** sont estimées sur les plateformes Paris-Charles de Gaulle/Le Bourget et Paris-Orly à partir des **informations quotidiennes relatives aux différents mouvements aériens fournies la veille par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). Les émissions au sol des plateformes aéroportuaires sont, quant à elles, fournies par les Aéroports de Paris (ADP).** Airparif prend en compte les émissions des aéronefs, dont les activités peuvent impacter localement la qualité de l'air. Ces émissions sont comprises au sein de la couche limite effective (volume dans lequel les polluants atmosphériques se mélangent et se dispersent)<sup>9</sup>.

Les autres émissions anthropiques et biotiques (sources d'origine naturelle) sont construites sur la base du **cadastre annuel des émissions de polluants de la région Île-de-France**. Le cadastre francilien des émissions (version spatialisée et temporalisée de l'inventaire régional des émissions) permet **la prise en compte de sources ponctuelles** (dont les émissions sont précisément localisées et spécifiquement mesurées) **et de sources surfaciques ou volumiques** (correspondant aux émissions de type « diffus » : chauffage résidentiel et tertiaire, émissions biogéniques, ...). Une extraction du cadastre des émissions a été réalisée sur le domaine de calcul (à 500 mètres de résolution).

### 2.3. Modélisation des émissions liées au trafic routier

Le calcul des émissions liées au trafic routier résulte du **croisement entre les sorties du modèle HEAVEN et les facteurs d'émissions (FE) issus de la base de données européennes COPERT IV**. Ces facteurs d'émissions dépendent d'un certain nombre de paramètres, dont le parc roulant (correspondant aux grandes catégories de véhicule : véhicules particuliers/utilitaires légers, poids lourds, bus/cars et deux-roues), le parc technologique (normes EURO...), la vitesse des véhicules, la part des véhicules circulant avec un moteur froid (au démarrage) ou chaud et la température ambiante.

La Figure 15 présente le schéma d'évaluation des émissions liées au trafic routier.

---

<sup>8</sup> For a Healthier Environment through the Abatement of Vehicle Emissions and Noise (Vers un environnement plus sain grâce à la réduction du bruit et des émissions des véhicules).

<sup>9</sup>La hauteur de la couche limite varie très fortement au cours de la journée et d'un jour à l'autre (de quelques centaines de mètres en période hivernale à quelques milliers de mètres en période estivale).

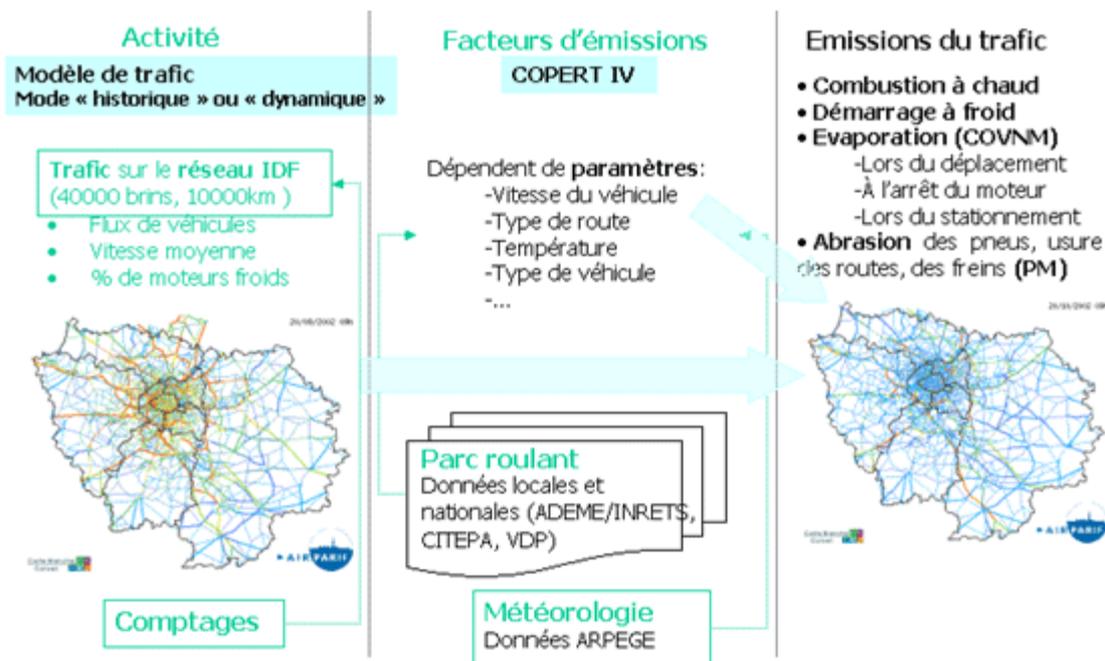


Figure 15 : schéma de fonctionnement de la chaîne de calcul des émissions routières

Sur la base de matrices « origine-destination »<sup>10</sup> à l'échelle de l'Île-de-France et d'un certain nombre de postes de comptage, le modèle de trafic HEAVEN estime les conditions de trafic sur un réseau comprenant environ 40 000 brins et 10 000 km d'axes routiers.

En sortie du module de calcul (après avoir couplé les sorties du modèle et les FE), les émissions relatives au trafic routier sont évaluées sur l'ensemble du réseau francilien, et plus spécifiquement sur les brins présents dans le domaine d'étude.

Pour les besoins du système de modélisation et de cartographie de l'observatoire SURVOL, plusieurs évolutions ont été apportées. À titre d'exemple, le réseau routier a été remis à jour de manière à intégrer plus finement les brins au voisinage des plateformes aéroportuaires. Des données de comptage du réseau public sur les aéroports franciliens fournies par ADP sont également prises en compte.

#### 2.4. Modélisation des émissions associées au trafic aérien

Dans le cadre du projet SURVOL, une chaîne de calcul spécifique destinée à l'évaluation des émissions du trafic aérien a été développée. **Les émissions liées au trafic des avions sont estimées suivant le « cycle LTO »** (Landing Take Off), défini par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI). Illustré en Figure 16, ce cycle standard se décompose en quatre phases : l'approche (descente), le roulage (vers et depuis l'aérogare), le décollage et la montée.

<sup>10</sup> Données issues de l'Enquête Globale des Transports (EGT) fournies par l'INSEE et le STIF (IDF Mobilités).

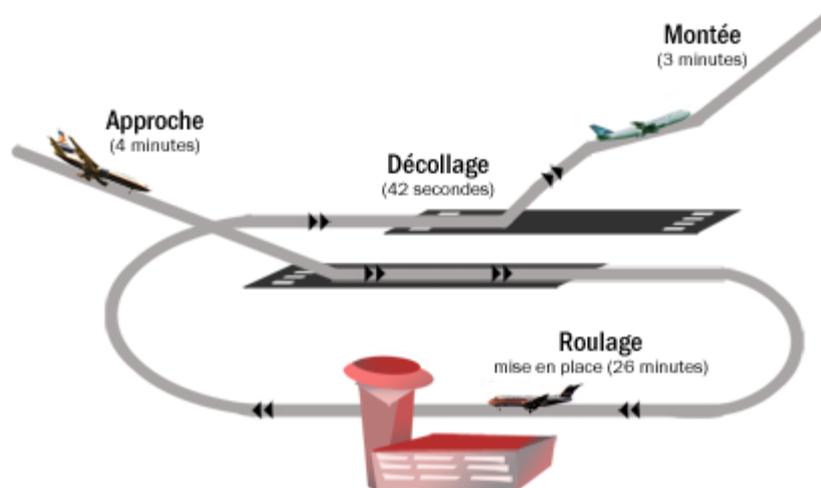


Figure 16 : schéma des différentes phases d'un cycle LTO (source : OACI)

## 2.5. Modélisation de la dispersion sur le domaine d'étude

Le calcul de dispersion des polluants est réalisé sur la base des résultats issus de la modélisation des champs météorologiques et des émissions. Pour simuler cette dispersion, le **modèle lagrangien CALPUFF** (également développé par les scientifiques de l'ASG de la firme TRC) a été utilisé.

Le modèle CALPUFF est un modèle dit « instationnaire », puisqu'il permet de modéliser des phénomènes variant dans le temps et dans l'espace (accumulation des polluants par absence de vent au sol, effets liés à la présence de singularités topographiques...). Ce modèle de dispersion permet également de prendre en compte l'ensemble des sources d'émissions présentes sur le domaine d'étude. Sont considérées les sources ponctuelles (cheminées industrielles...), diffuses (émissions résidentielles...) et surfaciques (trafic routier...).

## 2.6. Évaluation de la pollution de fond sur le domaine d'étude

Compte-tenu de sa position géographique (en périphérie de l'agglomération parisienne), **chaque domaine d'étude est potentiellement soumis à des niveaux de pollution soutenus importés de Paris et sa petite couronne**. Une attention particulière a été portée à évaluer le plus précisément possible la pollution de fond (en provenance de l'extérieur du domaine) susceptible de pénétrer, stagner et/ou parcourir la zone d'étude. **Les données de pollution de fond sont apportées par la plateforme interrégionale de cartographie et de prévision de la qualité de l'air ESERALDA.**

*In fine*, la chaîne complète de modélisation déployée dans le cadre de l'observatoire SURVOL reconstitue les niveaux de pollution de la veille autour des trois grands aéroports franciliens. Les informations sont délivrées sous forme de cartes de concentrations, calculées sur un pas de temps horaire en tout point du domaine d'étude.

# ANNEXE 2 : NORMES & RECOMMANDATIONS DE QUALITÉ DE L'AIR

En matière de qualité de l'air ambiant, plusieurs niveaux de réglementation imbriqués peuvent être distingués (européen, national, local/communautaire). L'ensemble de ces réglementations a pour principales finalités la protection de la santé humaine et des écosystèmes.

Les directives européennes sont transposées dans la réglementation française. Les critères nationaux de qualité de l'air (ou normes) sont définis dans le Code de l'Environnement. Ils sont illustrés par différents seuils (valeur limite, valeur cible, objectif de qualité,...).

En complément de ces critères, des lignes directrices relatives à la qualité de l'air (ou recommandations) ont été mises en place par l'OMS dans le but d'évaluer et de réduire les effets de la pollution atmosphérique sur la santé humaine et sur les écosystèmes. Les valeurs recommandées par l'OMS sont fondées sur des études épidémiologiques et toxicologiques.

Les normes réglementaires et les recommandations de l'OMS sont définies à des échelles temporelles distinctes : « concentration horaire », « concentration moyenne journalière » et « concentration moyenne annuelle », suivant les polluants considérés. Les recommandations de l'OMS ont été révisées ; les nouvelles valeurs ont été publiées en Septembre 2021.

Cette distinction permet de prendre en considération deux types de situations critiques vis-à-vis des effets sur la santé pour ce polluant : d'une part, la pollution chronique (à l'échelle annuelle) et d'autre part, les épisodes de courte durée (à l'échelle d'une ou plusieurs heures).

Les principaux critères réglementaires et recommandations de l'OMS de 2005 associés aux polluants suivis dans cette étude sont synthétisés dans les tableaux ci-dessous.

## Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)

Valeur limite annuelle	
Objectif de qualité	40 µg/m <sup>3</sup> en moyenne annuelle
Recommandations OMS	
Valeur limite horaire	200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire, à ne pas dépasser plus de 18 fois sur l'année

## Particules PM<sub>10</sub>

Valeur limite annuelle	40 µg/m <sup>3</sup> en moyenne annuelle
Valeur limite journalière	50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne jour, à ne pas dépasser plus de 35 fois sur l'année
Objectif de qualité	30 µg/m <sup>3</sup> en moyenne annuelle
Recommandations OMS	20 µg/m <sup>3</sup> en moyenne annuelle 50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne jour, à ne pas dépasser plus de 3 fois sur l'année

## Particules PM<sub>2.5</sub>

Valeur limite annuelle	25 µg/m <sup>3</sup> en moyenne annuelle
Valeur cible	20 µg/m <sup>3</sup> en moyenne annuelle
Objectif de qualité	10 µg/m <sup>3</sup> en moyenne annuelle
Recommandations OMS	10 µg/m <sup>3</sup> en moyenne annuelle 25 µg/m <sup>3</sup> en moyenne jour, à ne pas dépasser plus de 3 fois sur l'année

Les définitions des différents critères réglementaires et recommandations sont mentionnées dans le [glossaire](#) de ce rapport.

**En septembre 2021, les recommandations de l'OMS ont été révisées, l'évolution des seuils est présentée ci-dessous**

Polluant (µg/m <sup>3</sup> )	moyenne	Seuils de référence OMS 2005 (réf.)	Seuils de référence OMS 2021 (réf.)
		Concentrations	Concentrations
PM <sub>2.5</sub>	Année	10	<b>5</b>
	24 heures	25	<b>15</b>
PM <sub>10</sub>	Année	20	<b>15</b>
	24 heures	50	<b>45</b>
NO <sub>2</sub>	Année	40	<b>10</b>
	24 heures	--	<b>25</b>

# ANNEXE 3 : SYNTHÈSE MÉTÉOROLOGIQUE 2020 SUR LE DOMAINE D'ÉTUDE

Cette synthèse météorologique a été réalisée à partir des données fournies par le centre régional de Météo-France et des données disponibles sur le site internet [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com). Pour renseigner les observations météorologiques du domaine d'étude, les relevés climatiques (températures, ensoleillement, précipitations, direction et vitesse de vent) de **la station Météo-France d'Orly (94310)** ont été considérés et comparés aux normales.

**L'année 2020 se caractérise globalement par un ensoleillement généreux, des températures très clémentes et un déficit en précipitations.**

## Thermométrie et ensoleillement :

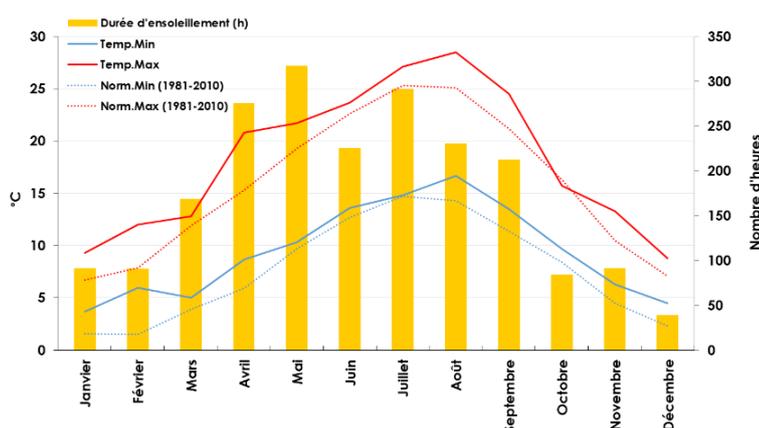


Figure 17 : températures minimales/maximales et durée d'ensoleillement mensuelles à Orly en 2020 (source : Météo-France)

En 2020, les températures moyennes ont été très douces voire chaudes : les 12 mois de l'année ont présenté des températures supérieures à la normale (Figure 17).

L'été 2020 a été marqué par plusieurs pics de chaleur (25-26 juin, 30-31 juillet et 20-21 août) entrecoupés d'une période caniculaire (du 7 au 13 août). L'été 2020 se classe d'ailleurs dans le top 10 des étés les plus chauds depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle.

**La durée d'ensoleillement a été légèrement supérieure à la normale sur l'ensemble de l'Île-de-France.** Les mois d'Avril et de Mai ont été particulièrement plus ensoleillés qu'à l'accoutumée.

## Pluviométrie :

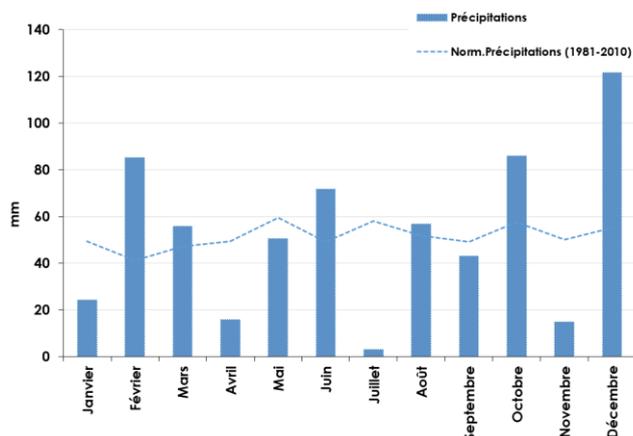


Figure 18 : hauteurs mensuelles de précipitations à Orly en 2020 (source : Météo-France)

Sur l'ensemble de l'année 2020, **la quantité de précipitations a été globalement déficitaire, avec toutefois des saisons contrastées.**

Le printemps et l'été ont été plutôt secs tandis que les mois de février, d'octobre et de décembre ont été très pluvieux. (Figure 18).

Par ailleurs, la région Île-de-France a été frappée par de nombreuses tempêtes durant l'année : Ciara, Dennis, Bianca et Jorge en février puis Léon et Norberto en mars.

### Direction et vitesse de vent :

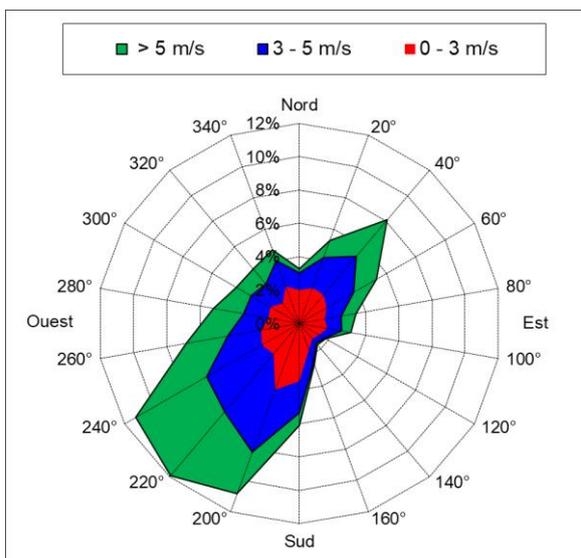


Figure 19 : rose de vent à Orly en 2020 (source : Météo-France)

En 2020, la station Météo-France d'Orly a été balayée par les **deux principaux secteurs de vent** suivants (Figure 19) :

- **le secteur sud-ouest** (caractéristique d'un régime océanique perturbé).
- **le secteur nord-est** (lors de périodes anticycloniques où les hautes pressions sont situées sur la France, le proche Atlantique ou encore les Îles britanniques).